

**LES ELECTIONS LIBANAISES :
EVITER UN NOUVEAU CYCLE DE CONFRONTATION**

Rapport Moyen-Orient N°87 – 4 juin 2009

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	i
I. INTRODUCTION : DES ELECTIONS « LIBANAISES »	1
II. LES ACTEURS ET LEURS STRATEGIES	3
A. LES ENJEUX PARTISANS DU SCRUTIN	3
1. Les aounistes	3
2. Le Hizbollah	4
3. Amal	5
4. Le Courant du Futur	6
5. Les chrétiens du 14 mars	7
6. Le parti de Walid Jumblatt	8
7. Les Arméniens	8
B. POLARISATION ET RADICALISATION	8
1. Discours de campagne	8
2. Postures de négociation ?	11
C. LES SCENARIOS CENTRISTES	13
D. LA DIMENSION INTERNATIONALE	14
III. LES LIEUX DE LA BATAILLE ELECTORALE	16
A. LES JEUX SONT FAITS (OU PRESQUE)	16
B. LES INCERTITUDES RESTANTES	17
1. La compétition interchrétienne	17
2. Les tensions au sein de chaque camp	19
IV. L'AMORCE D'UN CERCLE VERTUEUX ?	20
A. UNE LOI ELECTORALE RETROGRADE	20
B. QUELQUES AVANCEES PROCEDURALES	23
C. UN CADRE INSTITUTIONNEL DEFAILLANT	25
V. CONCLUSION : RETOUR A LA CASE DEPART ?	27
ANNEXES	
A. CARTE DU LIBAN	28
B. A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	29
C. RAPPORTS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS 2006	30
D. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRISIS GROUP	32

LES ELECTIONS LIBANAISES : EVITER UN NOUVEAU CYCLE DE CONFRONTATION

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Les élections libanaises prévues le 7 juin sont un rendez-vous piégé. Que les parties libanaises aient décidé, d'un commun accord, de transférer leurs conflits sur le terrain pacifique d'un scrutin parlementaire ne doit pas tromper : en reproduisant, à travers des résultats très vraisemblablement serrés, une dichotomie clivant la scène politique en deux camps irréconciliables, le vote ravivera des contentieux qu'il ne peut résoudre. Dans tous les cas de figure, que la coalition dominée par le Hizbollah ou celle proche de l'Occident l'emporte, la formation d'un gouvernement viable risque d'être difficile à réaliser et exigera des compromis de la part de tous. Ce scrutin a également valeur de test pour une communauté internationale qui a montré, à l'occasion de chacune des élections tenues ces dernières années dans la région, une tendance à en accepter sélectivement les résultats. Le défi à relever, cette fois, consiste à rapprocher vainqueurs et vaincus au lieu d'aggraver leurs écarts et risquer de replonger le pays dans le cycle vicieux d'une confrontation sans issue.

Le point culminant du conflit qui agite le Liban depuis 2004, à savoir l'offensive du Hizbollah contre certains quartiers sunnites de Beyrouth et la montagne druze (en réponse à une tentative de remise en question du statu quo sur la question de ses armes), précipita le pays au bord du précipice. Un accord fut trouvé à Doha, en mai 2008, rassemblant l'ensemble de la classe politique. Il consistait essentiellement en une trêve préservant les intérêts fondamentaux de toutes les parties, restaurant une certaine normalité institutionnelle (à travers l'élection d'un président de consensus et la formation d'un gouvernement d'unité nationale), et attribuant aux élections parlementaires la tâche de départager les deux camps. D'emblée, ce scrutin était donc conçu, implicitement, comme le moyen pour chacun d'imposer un rapport de force en sa faveur et des options politiques adossées à une nouvelle légitimité populaire.

La trêve en question, presque par définition, n'a fait que geler les différends autour desquels le conflit

s'organise, et qui ont fait leur réapparition à mesure que les campagnes s'intensifiaient : il s'agit encore et toujours des armes du Hizbollah, d'une ligne de fracture sunnite/chiite, de la compétition pour le leadership chrétien, ou encore des interprétations divergentes de l'identité ou des alliances internationales qui devraient être celles du Liban. L'instrumentalisation à outrance, par les deux camps, du tribunal international chargé de juger les assassins de l'ancien premier ministre Rafiq Hariri donne un avant-goût des tensions à attendre au lendemain du dépouillage.

Alors que l'annonce du scrutin répondait initialement à une volonté générale d'apaisement, le rapprochement de la date effective s'est traduit par des logiques de plus en plus claires de confrontation. Les campagnes électorales sont essentiellement négatives, reposant sur une dénonciation de l'adversaire plus que la formulation d'un programme. Les arguments à caractère communautaires sont assumés ouvertement, réveillant les mémoires douloureuses de la guerre civile. Des positions politiques radicales, d'un côté comme de l'autre, laissent imaginer, au mieux, de longues et difficiles négociations avant qu'un compromis puisse être trouvé. Les acteurs extérieurs, pour leur part, contribuent à la polarisation en prenant parti, de plus en plus ostensiblement, pour un camp. Le consensus international sur la nécessité de tenir des élections pacifiques risque de n'être rien de plus, et pourrait donc ne pas se prolonger par une quelconque impartialité vis-à-vis des vainqueurs et vaincus. Dans ce cas, le plus probable, on n'assistera donc, non pas à la fin d'un cycle de confrontation mais à sa poursuite par d'autres moyens.

Tout ceci est bien loin des espoirs qui, un temps, avaient accompagné ces élections. Premier scrutin à ne pas se dérouler sous une loi électorale d'inspiration syrienne depuis la guerre civile, il a initialement été investi d'espoirs réformistes portés notamment par la société civile, relayés par les promesses des responsables politiques de tous bords. Pourtant, la loi électorale négociée par les acteurs politiques à Doha, dans un esprit

de préservation du statu quo, conduit au renforcement des communautarismes et à l'éloignement des perspectives de réformes. Loin de constituer un mécanisme de dépassement des conflits, ces élections reproduiront les élites politiques existantes, le système dont elles profitent et les blocages structurels qui s'ensuivent.

Le problème tient à ce que l'accord de Doha n'ait été possible qu'à la suite d'une confrontation dégénérant au point de menacer les intérêts collectifs de la classe politique. Aujourd'hui, les postures adoptées par les deux camps indiquent une volonté d'en revenir à une politique du bord du gouffre, c'est-à-dire des prises de position maximalistes visant à faire céder l'adversaire par un chantage sur les risques de déstabilisation du pays. Faudra-t-il risquer à nouveau la chute avant qu'un compromis devienne possible ? Et, dans ce cas, une solution fondée sur le plus petit dénominateur commun sera-t-elle tenable sur la durée, si elle ne fait que consacrer la paralysie d'un « gouvernement d'union nationale » incapable de gouverner ?

Le principe d'un cabinet aux mains de la seule majorité parlementaire, revendiqué par la coalition pro-occidentale dite du « 14 mars », et brandi comme une solution de repli par celle du « 8 mars » au cas où ses adversaires refuseraient de prendre part à un gouvernement d'unité nationale, n'apparaît ni réaliste ni souhaitable. En cas de défaite électorale, le Hizbollah et ses alliés ont démontré par le passé qu'ils disposaient de puissants moyens de blocage si le 14 mars entendait régner seul. S'ils gagnent, à l'inverse, ils feront tout pour éviter de reproduire le modèle du Hamas, jouissant d'un pouvoir inutilisable s'il les place aux bords de la communauté internationale. Le président de la République, Michel Sleimane, n'a aucun intérêt à un gouvernement unilatéral qui annulerait sa qualité d'arbitre, source principale de son autorité déjà limitée.

La conséquence en est que, quelle que soit l'issue des tractations postélectorales, le mieux que l'on puisse espérer est d'éviter une nouvelle confrontation violente – même au prix d'une paralysie politique et de la reconduction de conflits sous-jacents. Déjà, les parties libanaises s'accordent à dire que le nœud gordien de leurs différends ne peut être tranché que par un accord entre leurs sponsors étrangers respectifs – qui peuvent aussi opter pour le resserrer davantage. Il leur incombe de ne pas reproduire les errements du passé, de reconnaître la légitimité des résultats et d'encourager leurs alliés au compromis.

La communauté internationale peut et doit faire davantage. Elle devrait soutenir une société civile avide de réformes substantielles, en insistant sur la résurrec-

tion d'un Conseil constitutionnel que l'élite politique préfère neutraliser, et en prenant des positions claires et publiques sur les pratiques électorales abusives (achats de voix, absence de bulletins standard, etc.) qui entachent les élections libanaises. Au minimum, le premier suffrage de l'ère post-syrienne doit relever le niveau des exigences pour ceux à venir. Il y a l'occasion de poser quelques bases pour une réforme, quand bien même très graduelle, d'un système politique dont l'occupation syrienne n'excuse plus tous les dysfonctionnements.

RECOMMANDATIONS

Aux parties libanaises :

1. Reconnaître les résultats du scrutin, quels qu'ils soient, et s'abstenir d'une surenchère rhétorique.
2. Réaffirmer le principe général d'un partage du pouvoir.
3. Relancer dans les plus brefs délais, sous l'égide du président de la République, le dialogue national sur le renforcement de la souveraineté du Liban.
4. Charger, dès la formation d'un gouvernement, une commission parlementaire de rédiger, dans les plus brefs délais, un projet de loi électorale incluant les réformes abandonnées dans le contexte de l'accord de Doha, notamment :
 - a) le renforcement de l'indépendance et des prérogatives de la Commission de supervision des élections ; et
 - b) la définition de règles claires et applicables pour le contrôle du financement et de la propagande électorales.
5. Charger, dès la formation d'un gouvernement, une commission parlementaire de rédiger, dans les plus brefs délais, un projet de loi de réforme du Conseil constitutionnel, visant notamment à lui conférer le pouvoir d'interpréter la constitution.

Aux alliés extérieurs des deux camps (en particulier les Etats-Unis, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, la Syrie et l'Iran) ainsi qu'aux tierces parties actives au Liban (tels que la France, la Turquie et le Qatar) :

6. Reconnaître les résultats du scrutin, quels qu'ils soient.
7. S'abstenir de creuser les divisions entre les parties libanaises, en soutenant le principe d'un partage du pouvoir.

8. Appréhender le futur gouvernement sur la base de son caractère inclusif et de son comportement effectif (notamment le respect de ses engagements internationaux) plutôt que de sa composition précise.
9. Engager un effort de médiation ou soutenir celui engagé par d'autres, si le besoin s'en fait sentir.
10. Contribuer à l'assainissement du système politique en :
 - a) soutenant les efforts de la société civile en faveur de réformes substantielles ;
 - b) insistant sur le renforcement du rôle du Conseil constitutionnel ; et
 - c) prenant des positions claires et publiques sur les pratiques électorales abusives (achats de voix, absence de bulletins standards, etc.) qui entachent les élections libanaises.

Beyrouth/Bruxelles, 4 juin 2009

LES ELECTIONS LIBANAISES : EVITER UN NOUVEAU CYCLE DE CONFRONTATION

I. INTRODUCTION : DES ELECTIONS « LIBANAISES »

La crise de plus en plus profonde qui secoue le Liban depuis 2004 (suite à un effort franco-américain de mettre un terme à l'occupation syrienne, une tentative américaine de s'attaquer à la question des armes du Hizbollah, la reconduction provocante par Damas du mandat du président pro-syrien Emile Lahoud et l'assassinat de feu le Premier ministre Hariri) s'est soldée par une paralysie croissante des institutions libanaises,¹ du Conseil constitutionnel à la présidence de la République, en passant par le Parlement et le gouvernement lui-même. L'absence à la fois de mécanismes institutionnels de gestion des contentieux et d'une volonté sincère d'arbitrage de la part de la communauté internationale suscita une aggravation constante des tensions, jusqu'à l'éclatement d'une confrontation armée à Beyrouth et dans la montagne en mai 2008.²

L'accord signé à Doha en réaction à ces violences s'est donné un double objectif, à savoir l'instauration d'une trêve et le rétablissement du fonctionnement des institutions (notamment la nomination d'un président de la République de consensus et la formation d'un gouvernement d'unité nationale comprenant un tiers de blocage pour l'opposition),³ de façon à per-

mettre la tenue en juin 2009 d'élections parlementaires censées départager les acteurs du conflit.⁴

Le paradoxe de l'accord de Doha est qu'il n'a fait que consacrer le statu quo, voire renforcer les aspects les plus délétères du système politique. Il comprenait des arrangements sur les grandes lignes d'une future loi électorale dont l'esprit consistait précisément à maintenir le rapport de force existant (sans quoi ils n'auraient pas été possibles) : un observateur remarque ainsi que « les deux camps savent grossièrement, depuis longtemps, ce que seront les résultats des élections. Nous n'aurons pas de grands changements. L'équilibre entre les deux camps sera préservé ».⁵

Ces arrangements reposaient sur un découpage des circonscriptions électorales qui, en épousant largement les contours de territoires confessionnellement homogènes, exacerbe l'importance des grands leaders communautaires et des figures locales. En garantissant la perpétuation de leur pouvoir au lieu d'ouvrir le

« gouvernement d'entente nationale » surgit en 2005, lorsque les aounistes refusèrent de participer au gouvernement, estimant ne pas être équitablement traités. Elle reprit de plus belle en 2006, lorsque les ministres chiites échouèrent à bloquer une décision gouvernementale visant à formaliser un accord avec le Conseil de sécurité des Nations unies pour la création d'un Tribunal spécial chargé de juger les responsables de l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafiq Hariri. Ne disposant pas du tiers de blocage, ils ne purent exercer de droit de veto. Ils optèrent donc pour une démission collective, appelant à la constitution d'un gouvernement d'union nationale accordant un tiers de blocage à l'opposition. La notion d'un gouvernement d'unité, d'union ou d'entente nationale en est venue à désigner, dans le jargon politique libanais, un gouvernement accordant à l'opposition ce tiers de blocage.

⁴ Pour le texte de l'accord de Doha, voir Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°78, *La nouvelle équation libanaise : le rôle central des chrétiens*, 15 juillet 2008, Annexe B.

⁵ Entretien de Crisis Group, haut responsable de l'appareil de sécurité libanais, Beyrouth, 6 mars 2009. Un responsable du Courant du Futur renchérit : « Les prévisions que l'on entend actuellement n'ont rien de neuf. Nous savons depuis Doha où les principales batailles électorales auront lieu ». Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 21 mai 2009.

¹ Briefing Moyen-Orient de Crisis Group N°20, *Lebanon at a Tripwire*, 21 décembre 2006.

² Briefing Moyen-Orient de Crisis Group N°23, *Lebanon: Hizbollah's Weapons Turn Inward*, 15 mai 2008.

³ Ce point est crucial dans la crise actuelle. Le système libanais, en référence au pacte national de 1943 renouvelé en 1989 dans l'accord de Taef (qualifié de « document d'Entente nationale »), institua un partage des pouvoirs entre communautés. Le parlement et le gouvernement sont partagés à 50 pour cent entre représentants chrétiens et musulmans. La Présidence de la République est confiée à un maronite, celle du Conseil des ministres à un sunnite, celle du Parlement à un chiite, et ainsi de suite. Conformément à ce principe, les Conseils des ministres sont des gouvernements de coalition, composés sur la base d'un entre les représentants des différentes communautés, et les partis politiques qui se veulent leurs représentants. La controverse sur ce qu'est un

champ à un renouvellement des élites, la « trêve » de Doha offrait surtout un report des conflits qui la précédaient. Certains, peu à vrai dire, font néanmoins le pari qu'en prenant acte d'une évolution des rapports de force et en proposant une loi électorale acceptable par tous – parce que ne mettant en danger les intérêts d'aucun – elle permet d'organiser des élections à partir desquelles pourrait se stabiliser la vie politique.

Ce qui se joue, à quelques sièges près, c'est le poids respectif, au sein du Parlement, des différentes formations politiques. Laquelle des deux grandes coalitions, le camp dit du « 14 mars » (rassemblant le Courant du Futur sunnite, les partis chrétiens des Phalanges et des Forces libanaises, et le Parti socialiste progressiste druze) ou l'alliance du « 8 mars » (comprenant les partis chiites Hizbollah et Amal, le mouvement chrétien du Courant patriotique libre (CPL) et diverses personnalités pro-syriennes), disposera d'une majorité des sièges, et donc d'une légitimité (marginale) renforcée dans ses efforts pour faire valoir ses orientations pour le pays ? Etant donné le faible écart prévisible entre les deux camps, les débats s'organisent autour d'une renégociation des règles du jeu d'un système libanais qui s'accommode mal, justement, des notions de « majorité » et « minorité ».

D'autres questions se posent par ailleurs. Le général Michel Aoun, leader du Courant patriotique libre, obtiendra-t-il suffisamment de voix pour étayer sa prétention à incarner le leadership chrétien ? A l'inverse, les chrétiens du 14 mars parviendront-ils à lui dénier cette ambition ? Le président Michel Sleimane, pour sa part, pourra-t-il asseoir son rôle d'arbitre sur la scène politique ? Le Hizbollah s'assurera-t-il des moyens politiques nécessaires pour protéger le statu quo sur ses armes sans se sentir obligé de les retourner vers l'intérieur ? Enfin, la dominance du Courant du Futur sur la scène sunnite sortira-t-elle renforcée ?

Le Parlement libanais, unicaméral, réunit 128 députés, dont 64 chrétiens et 64 musulmans (à moitié sunnites et à moitié chiites), conformément au principe de parité communautaire inscrit dans l'accord de Taef, qui structure le système politique depuis la fin de la guerre civile 1989. Ses compétences sont limitées à des fonctions législatives ordinaires à travers ses commissions parlementaires, mais il ne joue quasiment aucun rôle de contrôle de l'exécutif.⁶ Il s'avère incapable de trancher des questions litigieuses, étant plutôt tributaire des désaccords et des négociations qui se déroulent au niveau des leaders des formations

politiques. Les conflits qui opposent ces derniers ont depuis 2006 empêché, par exemple, les députés de voter le budget national. Sur les questions fondamentales, le Parlement est avant tout « un théâtre où se jouent des décisions qui se prennent ailleurs ».⁷

L'assemblée n'en est pas moins une institution clef. C'est une instance où s'exprime, symboliquement et concrètement, le communautarisme politique libanais. Le président du Parlement dispose d'un pouvoir décisif, celui d'établir l'ordre du jour du débat législatif et surtout de convoquer ou non les élus. Il peut donc bloquer une activité législative sans laquelle les décisions du gouvernement peuvent être accusées d'inconstitutionnalité (comme ce fut le cas de fin 2006 à la mi-2008). Enfin, l'assemblée offre des ressources politiques considérables – qu'il s'agisse de la consécration d'un leadership local ou communautaire, de l'appropriation de fonctions publiques ou encore de la capacité des députés à intercéder auprès de l'administration en faveur de leur circonscription – et constitue à ce titre l'objet d'une intense compétition.

Les élections parlementaires sont donc un pilier du système de représentation confessionnelle et démocratique. Les députés représentent à la fois leur circonscription et leur communauté. En effet, le droit à se présenter est confessionnel (les sièges sont réservés aux représentants de onze communautés confessionnelles reconnues par l'Etat), tandis que le droit de vote, lui, est non confessionnel (l'électeur vote pour les candidats de sa circonscription, quelle que soit leur confession). Le scrutin parlementaire est majoritaire et uninominal, mais l'on parle toutefois de listes électorales (*block vote system*) car chaque circonscription dispose de plusieurs sièges : l'électeur peut voter pour autant de candidats qu'il y a de sièges. Les candidats sont donc libres de se présenter en listes communes ou seuls.

A l'époque de la *pax syriana*, les élections (en 1992, 1996 et 2000) ont toutes été l'objet de fortes critiques. Les lois et pratiques électorales conduisaient à la reproduction d'un ordre dominé par Damas ainsi que d'une coterie de leaders, notamment musulmans (qui se divisent aujourd'hui entre le 8 mars et le 14 mars). Les députés chrétiens, bien qu'ils constituaient la moitié du Parlement, étaient pour la plupart élus dans des circonscriptions où le vote musulman pesait lourdement, les obligeant à rejoindre des listes relevant

⁶ En seize ans, il ne s'est réuni que sept fois pour un débat de politique générale et quatorze fois pour débattre des questions écrites et interpellations orales au Parlement.

⁷ Entretien de Crisis Group, Ghassan Mukheyber, député et candidat du bloc Changement et réforme, Beyt Merry, 16 mai 2009.

des leaders en question.⁸ Cette distorsion confessionnelle et la fermeture du système politique, rendant impossible l'émergence de figures autonomes, suscita un mouvement de dénonciation restreint mais actif dans l'arène publique.⁹

En 2005, la nécessité de former rapidement un gouvernement à l'issue d'un retrait syrien précipité se traduisit par une reconduction de la loi électorale de 2000 (dite Ghazi Kanaan, du nom du directeur des services de renseignement syriens au Liban). Les élections de 2009, qui reposent sur la première loi née d'un consensus incluant l'ensemble des grandes formations politiques libanaises, sont donc un précédent à suivre particulièrement attentivement, pour le meilleur et pour le pire.

II. LES ACTEURS ET LEURS STRATEGIES

Les lignes de partage des acteurs en lice ne se réduisent pas à des clivages communautaires. La ligne de démarcation entre les coalitions du 8 mars et du 14 mars renvoie à des options très différentes sur la place du pays sur l'échiquier régional et international et sur les politiques à mener au Liban. Elles reflètent également l'expression d'intérêts économiques et sociaux différents, quand bien même ces thèmes ne sont pas abordés dans la campagne.

A côté des conflits partisans au niveau national, ces élections mettent en scène des compétitions pour un leadership local, voire des luttes fratricides. A la transmission d'héritages politiques (et de sièges parlementaires) de père en fils se combine ou s'oppose la rivalité de partis politiques modernes. Le désir de faire partie du club envié des députés contribue enfin à la floraison des candidatures.

A. LES ENJEUX PARTISANS DU SCRUTIN

1. Les aounistes

Pour le leader du CPL, Michel Aoun, après le succès enregistré en 2005 lors de son retour d'exil parisien (ce qui lui valut le surnom de « Monsieur 70 pour cent », en référence au score qu'il avait réalisé auprès de l'électorat chrétien), il s'agit de réaffirmer sa qualité de leader chrétien. Ses adversaires lui reprochent d'ailleurs la confessionnalisation de son discours.¹⁰ Le bloc Changement et réforme, dont il est la pièce maîtresse, présente 63 candidats, qui appartiennent à neuf partis différents. Il se présente ainsi en défenseur des intérêts des chrétiens. Ses adversaires du 14 mars, essentiellement les Forces libanaises et les Phalanges, ne présentent chacun qu'une dizaine de candidats, associés à des indépendants. Confirmer, voire augmenter les rangs de son groupe parlementaire (actuellement 21 députés) est d'autant plus important que Aoun a du renoncer à ses ambitions présidentielles

⁸ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

⁹ Notamment, la Lebanese Association for Democratic Elections (LADE) a fait du caractère antidémocratique des scrutins son cheval de bataille depuis 1996. Avec d'autres associations, elle dénonce, les manœuvres de manipulations techniques et politiques du scrutin (www.ladeleb.org).

¹⁰ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit. « La campagne de Aoun est très confessionnelle. Il dit qu'il défend le droit des chrétiens au sein du système communautariste libanais, qu'il faut faire barrage au sunnisme rampant ». Entretien de Crisis Group, Antoine Hadad, secrétaire général du Mouvement pour le renouveau démocratique (formation réformatrice constituée autour de la figure de Nassib Lahoud), Beyrouth, 20 mai 2009.

dans le cadre des concessions respectives consenties à Doha.¹¹

Longtemps « interdit d'action sur le terrain »¹² par la répression syrienne, le CPL est depuis quatre ans aux affaires (à travers sept députés CPL et quatorze membres indépendants du bloc Changement et réforme) et doit aujourd'hui rendre des comptes à ses électeurs de 2005, et ce à deux niveaux. Aux dernières élections, le CPL s'était présenté « seul contre tous ». Ce n'est qu'en février 2006 que son leader signe avec celui du Hezbollah un document d'entente nationale articulant leurs positions communes et fondant une alliance qui dure jusqu'à ce jour. Mettant en sourdine, de fait, les grands axes du programme qu'il proposait en 2005, notamment la réforme et la laïcisation du système politique,¹³ Aoun s'est aussi réconcilié avec la Syrie, son ennemi de toujours et la bête noire traditionnelle de ses militants.

Ce scrutin sera donc l'occasion de mesurer les coûts de ces revirements idéologiques,¹⁴ mais aussi les bénéfices qui en découlent, le CPL pouvant faire valoir une certaine amélioration du sort des chrétiens.¹⁵ C'est sur cet argument, « nous avons ramené le droit à ses ayant droits »,¹⁶ que les Aounistes disent avoir défendu

du à Doha la cause des chrétiens en terme de tracé des districts électoraux ; plus généralement, nombre de militants aounistes rencontrés se félicitent de l'accord stratégique avec un allié fort, le Hezbollah, après des années d'ostracisme.¹⁷

Sur le terrain, malgré la présence et l'organisation de sa machine électorale, le CPL a peu progressé depuis 2005 dans la structuration et l'institutionnalisation de son mouvement en tant qu'organisation partisane. Le parti a suspendu son processus électoral interne ; les décisions restent largement prises par la direction nationale,¹⁸ si bien que le scrutin s'apparente à un plébiscite sur la personnalité et les choix du leader lui-même.

2. Le Hezbollah

Aux yeux du Hezbollah, le nombre de sièges qu'il remportera compte peu – le soutien de sa base électorale est acquis. Le parti aura d'ailleurs moins de députés dans le prochain Parlement (alors qu'il en a actuellement quatorze, il ne présente qu'onze candidats, s'étant désisté au profit de ses alliés). D'une part, contrairement au mouvement politique chiite Amal, dirigé par le président de l'assemblée Nabih Berri, le Hezbollah ne mobilise pas sur la base d'une redistribution clientéliste des ressources dérivées des institutions publiques, une pratique facilitée par le contrôle de sièges au Parlement. Le parti mise clairement sur le soutien iranien et ses propres ressources plutôt que sur l'accès à la rente publique, et professe même son aversion pour un système politique particulièrement corrompu.¹⁹

D'autre part, ses responsables se disent éminemment conscients de l'expérience du Hamas dont la victoire électorale s'est traduite par un boycott international, un siège économique, une lutte interne violente et la guerre de Gaza en 2008. Le Hezbollah préfère s'effacer le plus possible au sein des futurs Parlement et gouvernement.²⁰ Tout en réduisant le nombre de ses

¹¹ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

¹² Entretien de Crisis Group, Simon Abi Ramia, candidat et cadre du CPL, Jbeil, 17 mai 2009.

¹³ « Le programme de 2005 était fondé sur le changement et la réforme. C'est ce qui a fait élire les candidats de Aoun et du bloc aouniste en général. Mais l'alliance avec le Hezbollah a transformé ce programme de départ et l'a relégué au second plan ». Entretien de Crisis Group, membre du bloc parlementaire Changement et réforme, Beyrouth, 2 janvier 2009.

¹⁴ « Le Hezbollah est un allié principal du CPL. Mais il est lourd à porter pour lui. Malgré ses efforts pour rassurer et ses discours, il continue à faire peur à certains milieux chrétiens. A Achrafieh, on entend qu'en cas de victoire de l'opposition, il faudra porter le tchador ». Entretien de Crisis Group, Paul Khalife, journaliste indépendant, Beyrouth, 21 mai 2009.

¹⁵ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

¹⁶ Slogans du CPL placardés en juillet et août 2008. « J'ai récupéré les droits des chrétiens à Doha à travers l'accord sur une loi électorale qui leur permet d'élire par leurs propres voix leurs représentants. Nous avons quatre circonscriptions électorales (Zahleh, Jbeil, Kesraouan, Metn Nord). Nous avons libéré nos sièges parlementaires dans d'autres circonscriptions : Achrafieh–Mdawar, Baabda, Jezzine, Batroun, Koura, Zghorta, Bcharreh ». Discours de Michel Aoun à l'occasion du dîner annuel du CPL, 1 juillet 2008. Cf. Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

¹⁷ Entretiens de Crisis Group, militants aounistes, Beyrouth, Jbeil et Batroun, 2008-2009.

¹⁸ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

¹⁹ Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°69, *Hezbollah and the Lebanese Crisis*, 10 octobre 2007.

²⁰ « Il n'y a aucun doute que la résistance dispose d'un pouvoir d'action plus important quand elle est en dehors du pouvoir. Elle n'aura pas à supporter le poids et les responsabilités qui en découlent. La présence de la résistance au sein du parlement et du gouvernement est importante mais la participation au pouvoir doit rester limitée, atteindre juste le degré qui lui permet de préserver son projet. Et c'est là où l'expérience du Hamas doit être réévaluée ».

députés, il joue sur leur profil dans le cadre d'une stratégie de respectabilité, promouvant des candidats bien introduits dans les cercles diplomatiques et journalistiques occidentaux.²¹ Il plaide surtout pour la reconduction des règles du jeu négociées à Doha – soit le maintien d'un tiers de blocage au gouvernement – afin d'éviter un boycott international et de se retrouver seul en première ligne en cas de nouveau conflit avec Israël. Comme l'explique un cadre du Hezbollah :

Nous participons au pouvoir pour protéger la résistance. Pendant la présence syrienne, nous n'avons jamais cherché à avoir de ministres au gouvernement car la décision officielle libanaise était préservée à travers des nominations supervisées par la Syrie et qui protégeaient la résistance. Après le retrait syrien, notre participation aux gouvernements nous permettait de préserver la résistance. Même si on remporte les prochaines élections, nous ne chercherons pas à avoir une plus grande représentation au sein du gouvernement. Nous voulons y être à un degré qui préserve la résistance et ne nous fait pas supporter le poids et les responsabilités du pouvoir sur le plan interne.²²

Ce qui lui importe, en revanche, c'est de disposer d'une alliance suffisamment puissante pour défendre sa ligne politique et, avant tout, perpétuer le statu quo sur la question de ses armes et de sa lutte contre Israël. En d'autres termes, il s'agit de contrôler le système de l'intérieur plutôt que le diriger. Ne disposant du tiers de blocage qu'à travers ses alliances avec Amal et le CPL, il doit ménager leurs intérêts réciproques et pas toujours compatibles, quitte à sacrifier ses propres sièges pour satisfaire leurs attentes. Dans la circonscription de Beyrouth II, par exemple, le Hezbollah s'est retiré au profil du candidat Amal ; à Baabda et à Marjayoun-Hasbaya, où ses deux alliés se trouvaient en compétition, il a obtenu qu'ils présentent une liste commune. Son principal échec est à Jezzine (cf. ci-après).

Entretien de Crisis Group, cadre du Hezbollah, Beyrouth, 14 janvier 2009.

²¹ C'est dans cet esprit qu'il aurait introduit deux candidats, Ali Fayadh et Nawaf Musawi, qui parlent anglais et sont des interlocuteurs privilégiés de tous ceux, diplomates et journalistes, qui engagent un dialogue avec le Hezbollah. Entretien de Crisis Group, analyste proche du Hezbollah, Beyrouth, 27 avril 2009.

²² Entretien de Crisis Group, cadre du Hezbollah, Beyrouth, 14 janvier 2009. Historiquement, le Hezbollah ne s'est engagé davantage au sein du système politique que lorsque cela lui était nécessaire pour préserver son statut de mouvement armé. Rapport de Crisis Group, *Hezbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit.

3. Amal

Pour le mouvement Amal, le nombre de sièges compte au contraire. Avec le Hezbollah, le mouvement monopolise la course pour l'élection des 27 députés chiites au Parlement, au détriment de toute alternative.²³ L'enjeu pour Berri, président de l'assemblée depuis 1992, est de maintenir, voire d'augmenter le nombre de ses députés (quinze à la veille du scrutin). L'objectif (pour lequel le Hezbollah a réitéré son soutien) est de conserver le poste stratégique du perchoir, indispensable pour entretenir sa clientèle.²⁴ Fin 2008-début 2009, l'intensité de la controverse qui l'a opposé au premier ministre Fouad Siniora autour de la réduction du budget du Conseil du Sud illustra l'importance du contrôle de cette institution en particulier.

Créé en 1970, le Conseil du Sud a pour mission de prendre en charge la reconstruction des infrastructures, la réhabilitation des services publics et le développement des régions du Sud touchées par le conflit avec Israël. Dans les faits, bénéficiant d'une large autonomie financière et administrative, il est le principal conduit utilisé par Amal pour redistribuer discrétionnairement les ressources publiques et l'aide internationale.

Un enjeu plus politique pour Amal est d'entretenir son poids malgré l'asymétrie des relations que le mouvement entretient avec le Hezbollah. Certes, celui-ci a besoin de Berri qui, en raison de son poste clef et de sa longue expérience au cœur des institutions, assure souvent le rôle de médiateur ou d'intermédiaire avec les autres groupes politiques²⁵ ainsi qu'avec la

²³ De récentes tentatives visant à faire émerger une alternative chiite ont toutes échouées. Preuve en est le retrait de la compétition électorale de Hussein Hussein, leader chiite de premier ordre, président de l'assemblée de 1984 à 1992. « J'ai essayé mais cette entrée ne mène nulle part. Nous avons notre vision et notre projet. Les autres leur vision et leur projet. Mais notre projet ne se fonde pas sur l'exclusivité de la représentation ou de sa falsification. Il ne se fonde pas sur le remplacement de l'individu ou du parti à la place de la communauté ou de la patrie ». Discours de retrait de Hussein Hussein, Ain el-Tineh, 23 avril 2009. Seul à Zahleh, Oukab Sakr, jeune journaliste et farouche opposant à Hezbollah, reste sérieusement en lice.

²⁴ Le mouvement Amal joue depuis Taef la carte de l'intégration dans le système politique, participant à tous les gouvernements. Ayant renoncé à la lutte contre Israël et entretenant des liens privilégiés avec la Syrie, il est dépourvu de la manne que représente pour le Hezbollah le soutien financier iranien.

²⁵ « Berri est utile au Hezbollah. C'est un interlocuteur plus acceptable aux yeux des autres confessions ». Entretien de Crisis Group, responsable du Courant du Futur, Beyrouth, 21 mai 2009.

communauté internationale. Les marges de manœuvre d'Amal, cependant, sont extrêmement limitées devant la popularité de Hassan Nasrallah auprès de l'électorat chiite. Ainsi, les municipales de 2004 ont montré un effritement de sa base électorale au profit du Hizbollah, l'enfermant dans une dépendance croissante vis-à-vis de son allié. Dans ce contexte, une victoire électorale permettrait à Amal de confirmer une légitimité populaire qui lui soit propre et lui permette au passage d'assurer sa position d'intercesseur auprès d'autres formations politiques.

4. Le Courant du Futur

Le Courant du Futur a lui aussi connu en 2005 un raz de marée. L'assassinat de Rafiq Hariri quelques mois auparavant a contribué à une mobilisation exceptionnelle de l'électorat sunnite, permettant à son fils et héritier politique, Saad, de former le plus grand bloc à l'assemblée (36 députés). Il se doit désormais de conserver une présence de taille au Parlement s'il veut confirmer son leadership de la communauté, en montrant que sa stratégie depuis 2005 reste validée par la base.²⁶

Son bilan, de fait, est mitigé. L'élan souverainiste dont il a initialement pris la tête, suscité par le rejet de l'occupation syrienne, s'est largement épuisé. En raison des blocages politiques auxquels il a du faire face, son Premier ministre n'a pu mener la politique qu'il annonçait. D'un point de vue communautaire, le sunnisme politique libanais connaît un bouillonnement que le Courant du Futur ne contrôle pas nécessairement : les débordements de manifestants salafistes, en février 2006, dans les quartiers ouest de Beyrouth lors de l'affaire des caricatures danoises, le jihadisme de Fath al-Islam à Nahr al-Bared en 2007,²⁷ ou encore les affrontements de 2008 entre sunnites de Bab al-Tebbaneh et alawites de Jabal Mohsen, en bordure de Tripoli, en sont quelques manifestations. Plus grave,

²⁶ « Ces élections constituent un plébiscite pour le Courant du Futur. Il a besoin de s'assurer que sa base le suit aussi intensément qu'en 2005. Il a besoin de prouver que les affrontements du 7 mai [2008], ceux qui ont opposé Bab al-Tebbaneh et Jabal Mohsen, ses alliances, etc. n'ont pas affecté sa popularité ». Entretien de Crisis Group, proche du 14 mars, Beyrouth, 29 mai 2009. Un responsable du mouvement se dit confiant à cet égard. « Dans tous les cas de figure, que le 14 mars gagne ou perde, nous aurons le bloc le plus important au parlement, à savoir 30 sièges au moins. Le 14 mars peut bien perdre, mais pas le Courant du Futur ». Entretien de Crisis Group, Nader Hariri, chef de cabinet de Saad Hariri, Beyrouth, 21 mai 2009.

²⁷ Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°84, *Nurturing Instability: Lebanon's Palestinian Refugee Camps*, 19 February 2009.

l'offensive du Hizbollah contre le centre sunnite de Beyrouth a provoqué un profond traumatisme.

Ces événements ont révélé la vulnérabilité de Hariri et son incapacité à défendre la communauté, bien qu'ils aient aussi suscité un réflexe de resserrement des rangs dans l'adversité. Les tensions sectaires sunnites/chiites sont à la fois ce qui soude sa base populaire derrière lui, en l'absence d'un leader alternatif, et ce qui lui vaut le plus de critiques, pour son échec à contenir voire refouler le Hizbollah.

Or, à la différence de la scène chiite, il existe en milieu sunnite d'importants pôles de pouvoir secondaires susceptibles, à terme, d'entrer en compétition avec lui. Dans la principale ville sunnite du pays, Tripoli, l'ancien Premier ministre Najib Mikati et le ministre Mohammed Safadi, leader d'un « bloc tripolite » au Parlement, connaissent des trajectoires ascendantes qui en font autant des challengers potentiels au Courant du Futur que de puissants alliés conjoncturels. L'ancien Premier ministre Omar Karamé, proche du 8 mars, dispose toujours dans cette ville du Nord d'une base partisane non négligeable. A Saïda, fief de la famille Hariri, le député Oussama Saad, issu d'une famille de notables jouissant d'un fort soutien local, mène la fronde : il fait campagne, soutenu par le 8 mars, et risque, s'il l'emportait, d'ébranler la puissance symbolique du Courant du Futur.

La plupart de ces leaders locaux sont des hommes d'affaires fortunés issus de grandes familles marginalisées dans les années 1990 par l'ascension de Rafiq Hariri ; l'enjeu pour son fils Saad consiste à maintenir sa prééminence et rassembler autant que possible autour de lui. Sans quoi il perdrait notamment la capacité de nommer le Premier ministre (prérogative sunnite dans le système de répartition confessionnelle des postes).

Aussi a-t-il composé une liste conjointe, à Tripoli, avec ses plus grands concurrents, Mikati et Safadi, afin d'éviter qu'ils ne fassent alliance contre lui²⁸ – quitte à l'écarter pour se faire des personnalités sunnites du 14 mars.²⁹ Aux dires d'un proche de Hariri :

²⁸ Entretien de Crisis Group, responsable proche du 14 mars, Tripoli, 17 avril 2009.

²⁹ Ainsi, Misbah al-Ahdab, jeune député et figure éminente du 14 mars, y fait bataille seul tout en affichant son soutien à Saad Hariri. Cette compétition révèle des enjeux très locaux (la protection de la communauté, l'amélioration des services publics, etc.). Bien que le leadership de Saad Hariri à l'échelle du pays soit largement incontesté, il fait face à des leaders locaux qui risquent de l'affaiblir sur le long terme.

Si nous avons opté pour la confrontation électorale, il y a avait un risque que l'un d'entre eux perce. Ce que nous avons réussi, c'est la formation d'une coalition sous l'égide du Courant du Futur. Si un candidat, élu sur notre liste, l'abandonne le jour suivant, il sera considéré comme un traître au sein de la communauté.³⁰

A Saïda, l'objectif est au contraire de remettre en question la domination de la famille Saad, en lui opposant un candidat de premier plan issu des rangs du Courant du Futur, le premier ministre sortant Siniora.³¹ Le défi est donc important. Ces élections constituent un plébiscite sur la personne même de Siniora et, indirectement, sur celle de Hariri dans sa ville d'origine. Le Courant du Futur le présente comme un référendum opposant ses propres positions (rapprochement avec les Etats-Unis et l'Occident, alliance avec les pays arabes dits « modérés » ...) au nationalisme arabe et à la lutte anti-israélienne que défend la famille Saad. L'enjeu à cet égard est d'écarter une alternative que le Courant du Futur ne peut pas absorber ou coopter : « il y a deux catégories de sunnites, ceux qui sont respectables et que l'on peut rassembler sous notre parapluie, et les sbires de la Syrie, que l'on ne peut qu'affronter ». ³² C'est en combinant ces deux approches complémentaires que Hariri entend consolider son leadership.

5. Les chrétiens du 14 mars

Les leaders chrétiens du 14 mars, pour leur part, veulent minimiser toute victoire de Aoun aux élections pour, d'un côté, contester sa prétention au leadership chrétien et, de l'autre, priver ses alliés – plus particulièrement le Hizbollah – d'une alliance chrétienne jouissant d'une forte légitimité populaire.³³ De fortes

rivalités internes se font néanmoins sentir autour des candidatures chrétiennes sur les listes du 14 mars. Si le problème ne se pose guère pour les leaders des formations les plus importantes, Forces libanaises et Phalanges, ou pour le député grec-orthodoxe Michel Murr, dont l'ascendant dans la circonscription du Metn est important,³⁴ les enjeux sont criants pour les dirigeants de petits partis, dont l'élection est quasiment la condition de leur survie politique.

Ils doivent ainsi préserver l'alliance fragile qui les réunit au sein du 14 mars, malgré des rivalités anciennes remontant aux sanglants combats interchrétiens de la guerre civile,³⁵ et en dépit les défis nés au cours de la campagne : il s'agit surtout de maintenir la crédibilité de leur alliance avec le Courant du Futur, que la base chrétienne accuse de coûter plus qu'elle ne rapporte en terme de défense de ses intérêts – notamment en raison du profil des candidats retenus sur les listes du 14 mars, et de surmonter la mise à l'écart d'individus tels que Nassib Lahoud ou Samir Frangieh, piliers du groupe de Qornet Chehwan³⁶ et figures médiatiques du mouvement souverainiste, qui semblent avoir fait les frais d'alliances pragmatiques avec des notables locaux « indépendants ».³⁷

³⁰ Entretien de Crisis Group, proche de Saad Hariri, Beyrouth, 21 mai 2009.

³¹ « Dans ces élections, le 14 mars mène un combat pour remporter la majorité, et c'est normal de lutter pour un siège supplémentaire à Saïda. Pourquoi le laisser à notre adversaire ? Il est aussi naturel pour le Courant du Futur de vouloir une représentation à Saïda. Siniora, qui ne voulait pas se présenter, a été choisi parce qu'il jouit de la plus grande crédibilité locale ». Entretien de Crisis Group, proche de Fouad Siniora, Beyrouth, 20 mai 2009.

³² Entretien de Crisis Group, proche de Saad Hariri, Beyrouth, 21 mai 2009.

³³ « Nous voulons garder notre Liban comme un Etat qui a une armée légale, légitime, responsable de notre protection, de notre défense, avec des forces de sécurité qui assurent notre sécurité, ou bien ce Liban se transformera en des groupes armés hors des cadres de l'Etat ». Discours de Boutros Harb, candidat 14 mars à Batroun, lors d'une rencontre avec les Phalanges, Batroun, 10 mai 2009.

³⁴ Michel Murr incarne la figure du *zaim*, celle du notable local, dont les capacités de mobilisation politique et sociale sont tirées essentiellement de ses différents mandats ministériels (à la Défense et à l'Intérieur) depuis la fin de la guerre civile, lui permettant une large redistribution de services au sein de la région. En tant que ministre de l'Intérieur, par exemple, le fonds spécial des municipalités semble avoir été pour lui un outil et une ressource stratégique.

³⁵ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

³⁶ Le groupe de Qornet Chehwan rassemblait une trentaine de dirigeants et intellectuels chrétiens, soutenu par le patriarcat maronite, autour du refus de l'hégémonie de la tutelle syrienne au Liban au début des années 2000. Il fut l'un des fers de lance des manifestations souverainistes de février 2005.

³⁷ « Le 14 mars représente un ensemble politique très diversifié qui regroupe différents courants politiques : des partis traditionnels, legs de la guerre civile ; des partis qui ne sont pas issus de la guerre civile mais qui ont un ancrage communautaire très important ; et une pléthore de groupes qui adhèrent à l'agenda souverainiste et indépendantiste du 14 mars mais avec un agenda réformateur, tels que le Mouvement pour le renouveau démocratique. En choisissant de faire alliance avec les représentants indépendants de familles traditionnelles, les leaders du 14 mars ont une gestion conservatrice du politique au détriment de l'option réformatrice ». Entretien de Crisis Group, Antoine Hadad, secrétaire général du Mouvement pour le renouveau démocratique, Beyrouth, 20 mai 2009.

6. Le parti de Walid Jumblatt

Pour le Parti socialiste progressiste de Walid Jumblatt, ce scrutin est en soi peu risqué. Les deux paris qu'il devait gagner l'ont été pendant la campagne. Jumblatt a su conserver son leadership dans le fief que constitue la montagne druzo-chrétienne, tout en assurant, dans la composition des listes, les intérêts politiques de ses alliés de la coalition du 14 mars. Il a su éviter, en outre, toute confrontation entre Druzes en se réconciliant avec son rival, l'Emir Arslan, allié au 8 mars. Ceci lui permet d'ailleurs de préserver une certaine autonomie au sein de sa coalition et de se présenter comme éventuel intercesseur dans le cadre des négociations futures sur la formation d'un gouvernement, voire de partenaire dans l'hypothèse d'un gouvernement d'entente nationale.

7. Les Arméniens

Les Arméniens, qui possèdent six sièges à l'assemblée, ont pour objectif dans ces élections de constituer un bloc parlementaire indépendant, porté essentiellement par le Tachnaq, parti majoritaire au sein de la communauté. Les intérêts communautaires priment sur les alliances partisans,³⁸ l'enjeu étant de renforcer la représentation arménienne dans le paysage institutionnel libanais.³⁹ Les Arméniens sont fortement structurés, et donc aisément mobilisables, et représentent un électorat stratégique dans trois circonscriptions, Beyrouth I, Metn et Zahleh, pouvant influencer sur la conquête de vingt sièges à travers le système de panachage des listes et de report des voix. Ils constituent un allié stratégique pour le CPL. D'ailleurs, s'ils soutiennent, après moult tractations la candidature personnelle de Michel Murr dans le Metn, ils maintiennent leur appel à voter pour la liste du 8 mars en ce qui concerne les autres sièges.⁴⁰

Pour finir, quelques candidats indépendants ou issus des petites formations telles que le Parti communiste (dont la direction n'a pas réussi à s'entendre sur un programme commun avec le 8 mars) font campagne dans des circonscriptions où ils disposent d'une base populaire (Bekaa ouest, Koura, Marjayoun-Hasbaya pour le Parti communiste), en vue de négocier leurs

votes, ou de faire entendre leur voix, auprès des acteurs de poids.

B. POLARISATION ET RADICALISATION

1. Discours de campagne

Le 14 mars et le 8 mars s'affrontant depuis 2005, l'issue électorale aura une charge symbolique considérable. Chacun présente les élections comme décisives (*masiriyya*).⁴¹ Des leaders du CPL les comparent à un referendum sur l'avenir du Liban dans le sens où, à leurs yeux, le nouveau Parlement sera amené à fonder les nouvelles institutions du pays.⁴² Leurs slogans électoraux annoncent l'avènement, en cas de victoire, d'une « III^{ème} République » à travers l'instauration d'un Etat « civil » fondé sur une série de réformes visant à déconfessionnaliser le système politique. Dans un discours particulièrement commenté, Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hizbollah, annonce lui aussi une « nouvelle étape » dans la vie politique libanaise.⁴³

En réponse, les représentants du 14 mars répètent à l'envi que l'un des enjeux n'est autre que la défense de la souveraineté nationale et de la patrie.⁴⁴ Appelant à une deuxième « révolution du Cèdre » (en référence aux grandes manifestations anti-syriennes de 2005),

⁴¹ « C'est un événement pivot ». Entretien de Crisis Group, Antoine Hadad, secrétaire général du Mouvement pour le renouveau démocratique, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁴² C'est notamment le leitmotiv du programme du bloc du Changement et de la réforme, appelant à la fondation d'une troisième république. « La prochaine assemblée sera une assemblée constituante ». Entretien de Crisis Group, Simon Abi Ramia, candidat et cadre du CPL, Jbeil, 17 mai 2009.

⁴³ Discours de Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hizbollah, Beyrouth, 15 mai 2009.

⁴⁴ « Certains considèrent que les élections sont une étape où un candidat ou un autre gagne. Ceci est faux, parce que le contexte aujourd'hui est exceptionnel et notre projet n'est pas le projet d'individus mais un projet pour que l'Etat libanais reste souverain, libre et indépendant. Que la décision des libanais restent en leurs mains ». Discours de Boutros Harb, candidat à Batroun du 14 mars, lors d'une rencontre avec les Phalanges, Batroun, 10 mai 2009. Pour le candidat phalangiste Sami Gemayel, héritier de la famille Gemayel, frère du député Pierre Gemayel assassiné en novembre 2006, ces élections seront « fatidiques » : « soit elles contribueront à la reformulation d'un vrai Etat, l'Etat de l'indépendance, du message et de la souveraineté. Soit elles ramèneront la tutelle syrienne au Liban à travers leurs représentants, qui dans le cadre de notre défaite formeront le noyau du futur gouvernement libanais. C'est une chose que l'on ne tolérera pas ». Discours de Sami Gemayel, Marjaba, 11 mai 2009.

³⁸ « Nous sommes une communauté, un peuple ». Entretien de Crisis Group, Hagop Pakradounian, député Tachnaq du Metn, Burj Hamoud, septembre 2008.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, cadre du CPL et candidat à Baabda, Beyrouth, 3 mai 2009. Le Tachnaq a forgé une alliance avec Michel Aoun en 2005, le 14 mars ayant tenté de lui imposer des candidats arméniens de son choix.

Samir Geagea, le leader des Forces libanaises, exige la « confirmation du concept de ‘souveraineté absolue de l’Etat libanais’ », afin qu’il « n’y ait pas d’Etat à côté de l’Etat, pas d’Etat à l’intérieur de l’Etat », et l’application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (1559, 1680 et 1701) qui portent sur la dissolution des milices.⁴⁵ En d’autres termes, il appelle au désarmement du Hizbollah.

Au-delà de ces grandes déclarations, les programmes de chaque formation sont quant à eux peu déterminants ou distinctifs ; la compétition ne se fait pas là. Les programmes distribués par les listes, ainsi que les discours de campagne des candidats, n’accordent quasiment aucune importance aux questions économiques et sociales, alors même que le pays traverse une crise économique majeure.⁴⁶ « Pour être honnête, nous n’en avons pas discuté avec nos colistiers » admet un candidat, plusieurs fois député depuis 1992, en réunion électorale.⁴⁷

Le débat réveille en effet un vieux serpent de mer sur les différentes façons d’envisager le fonctionnement des institutions politiques. Si les signataires de Doha se sont entendus sur la « moins pire des lois électorales »,⁴⁸ ils se déchirent toujours sur la question de la nature du régime libanais. Les termes du « vivre ensemble » – une formule omniprésente dans les textes de référence telle que la Constitution, mais laissée sans définition précise – sont discutés sur un mode alarmiste, chacun accusant l’autre de vouloir mener le pays à la ruine. Le 14 mars met en garde contre la récession dans laquelle s’enfoncera le pays en cas de victoire de ses adversaires,⁴⁹ agite l’épouvantail d’un retour de la Syrie comme régulateur du système poli-

tique, et crie au « coup d’Etat ».⁵⁰ Le 8 mars, de son côté, s’indigne de « l’assassinat médiatique » dont il serait l’objet.⁵¹ Il annonce vouloir mettre fin à « l’unilatéralisme » et la « monopolisation » qui a caractérisé l’exercice du pouvoir ces dernières années.⁵²

L’interprétation des textes de référence diverge naturellement, en particulier sur les principes du partage du pouvoir dans ce régime dit « consociatif ».⁵³ Pour le 14 mars, il faudrait en revenir à l’application de l’accord de Taef, qui reste imprécis sur le partage du pouvoir sinon qu’il invite à respecter les principes constitutionnels du « vouloir vivre ensemble ». Un responsable des Forces libanaises explique : « Si nous gagnons, nous ne pourrions pas continuer avec le tiers de blocage. Doha se terminera avec l’annonce des résultats, et nous en reviendrons à Taef. Celui qui gagne

⁴⁵ Discours de présentation du programme électoral des Forces libanaises, Beyrouth, 4 avril 2009.

⁴⁶ C’est moins le cas au niveau des programmes élaborés par les partis. Ceux des Phalanges et du CPL commencent par un diagnostic critique des politiques économiques et sociales menées depuis dix-sept ans et proposent des objectifs à atteindre ainsi qu’un plan d’action. Ces programmes toutefois ne jouissent que d’une faible visibilité dans le cadre de la campagne. Le Courant du Futur a présenté pour sa part un programme socio-économique succinct, en huit pages.

⁴⁷ Observation de Crisis Group lors du meeting d’un candidat en campagne auprès de la section communiste de sa circonscription, 24 mai 2009.

⁴⁸ Entretien de Crisis Group, Malek Khoury, homme d’affaires et intellectuel engagé, Tripoli, 19 mai 2009.

⁴⁹ « La prospérité d’abord » brocarde l’un des slogans du Courant du Futur : les représentants du 14 mars ne cessent de mettre en garde contre les effets négatifs sur l’économie que ferait peser une victoire du Hizbollah et ses alliés, victoire qui entretiendrait à leurs yeux une situation d’instabilité et assechera l’aide internationale.

⁵⁰ « Je suis désolé que le général Aoun ait posé la question de la III^{ème} République. C’est une proposition de coup d’Etat, insurrectionnelle parce qu’elle ne respecte pas les principes et les fondamentaux. Il parle de renforcer la position du président de la République, mais en réalité, fait tout pour saboter le rôle du président de la République en l’empêchant d’exercer ses fonctions les plus simples ». Discours de Amin Gemayel, chef du parti des Phalanges, Bikfaya, 14 mai 2009. « Notre République est la République de Taef. Peut être a-t-elle certains défauts mais pas de péchés. Nous voyons et entendons les slogans, discours, promesses d’une III^{ème} République. Nous savons tous que c’est un coup d’Etat contre la II^{ème} République et contre le partenariat national [le partage communautaire du pouvoir]. Ce n’est qu’une aventure qui ramènera le Liban vers l’inconnu ». Discours de Antoine Zahra, candidat des Forces libanaises dans la circonscription de Batroun, Heri, 10 mai 2009.

⁵¹ Entretien de Crisis Group, Ghassan Mukheyber, député et candidat du bloc Changement et réforme, Beyt Merry, 16 mai 2009.

⁵² Discours de Mohammed Raad, chef du bloc parlementaire du Hizbollah, Nabatiyeh, 3 mai 2009. C’est également l’un des thèmes principaux du programme de campagne du CPL qui s’interroge sur les raisons de l’endettement du pays, dénonce l’incompétence et l’inefficacité de ceux qui « ont mené le Liban pendant dix-sept années consécutives ». En résumé, « nous estimons que le Liban a été géré [ces dernières années] par une oligarchie pratiquant le clientélisme ». Entretien de Crisis Group, Simon Abi Ramia, candidat et cadre du CPL, Jbeil, 17 mai 2009.

⁵³ Le système politique libanais est dit consociatif à l’instar des systèmes suisse ou belge, par exemple. L’article 65 de la Constitution désigne quatorze questions capitales sur lesquelles toute décision nécessite une majorité des deux tiers au Conseil des ministres pour être adoptée. Ce principe de veto (ou de « minorité de blocage ») est caractéristique fondamentale des systèmes « consociatifs », éliminant le risque qu’un segment minoritaire soit exclu de facto de la prise de décision.

règne ». ⁵⁴ Pour les autres, qui sans renier l'accord de Taef insistent sur l'importance de l'accord de Doha, il importe de prolonger « l'esprit » de celui-ci, en entretenant le droit à un tiers de blocage pour l'opposition. ⁵⁵

De part et d'autre, la question centrale de la place du Liban sur la scène internationale est sans cesse reposée aux électeurs. ⁵⁶ Plus qu'un choix positif, les deux partis proposent une version caricaturale de l'alternative offerte par l'adversaire, inféodation à la Syrie et à l'Iran, pour les uns, ou obéissance aux Etats-Unis et à Israël, pour les autres. A la bienveillance de ses propres alliés répond la malignité de ceux de ses concurrents. De leur alignement stratégique découleraient, à en croire les discours de campagne, leurs positions sur les questions de fond que sont la nature et l'agenda du futur gouvernement, notamment sa politique étrangère et sa politique de défense. Selon un cadre du Hizbollah :

Une victoire du 8 mars aura plusieurs bénéfiques : le premier est qu'il affaiblira la dépendance du Liban à l'égard des agendas régionaux et internationaux. C'est la résolution 1559 qui a directement connecté le Liban à ces agendas. Avec sa victoire en 2005, le 14 mars l'a connecté et il en subit les conséquences. ⁵⁷

Ce à quoi lui rétorque un leader du 14 mars :

L'Iran et la Syrie, bien que leurs agendas ne soient pas totalement identiques, veulent utiliser le pays pour y mener des conflits régionaux. Sans disculper les autres puissances – on a vu le bien que nous voulait Israël en 2006 – ce sont les forces extérieures les plus offensives. Le Hizbollah qui en-

tretenient des liens organiques et vitaux avec l'Iran – il ne l'a jamais démenti – pousse dans ce sens plus que les autres acteurs locaux. Le Courant du Futur dit ouvertement qu'il a des rapports politiques et financiers avec l'Arabie Saoudite, mais il n'a pas intérêt à pousser dans ce rôle. ⁵⁸

Ces dilemmes ne sauraient être tranchés, bien sûr, à la faveur des élections, vu la fragilité des coalitions et les résultats très serrés que l'on peut attendre du scrutin. Aucun des deux camps n'aura les moyens de mettre en œuvre une hypothétique refonte des institutions à l'encontre des intérêts de ses adversaires, ou une totale redéfinition des alliances internationales sans déclencher une crise susceptible de nuire aux intérêts de tous.

Il n'existe, du reste, aucun arbitre. Le président de la République, dans son rôle actuel, ne peut guère régner que par consensus, et le renforcement de ses prérogatives dépendra, en dernière analyse, d'un commun accord à cet égard entre les parties. Les membres du Conseil constitutionnel, vacant depuis le limogeage de ses membres en 2005, ont été nommés in extremis, le 26 mai 2009, mais il a de toute façon été privé dès sa création de toute compétence d'interprétation de la constitution. ⁵⁹

Malgré l'annonce du caractère « décisif » du scrutin, il y a peu de raisons d'en attendre des bouleversements majeurs. La tonalité tragique des campagnes électorales ne sert, au fond, qu'à galvaniser autant que possible l'électorat et à convaincre les indécis, en exacerbant les conflits qui scindent la scène politique.

L'aspect le plus délétère de cette mobilisation négative est l'instrumentalisation générale d'une méfiance dont les origines remontent parfois à la guerre civile et au-delà (bien qu'elle se nourrissait à l'époque d'enjeux souvent différents de ceux qui prévalent aujourd'hui). Les formations politiques puisent ainsi dans tout un répertoire de craintes, de blessures et de frustrations communautaires. Les candidats et groupes s'affrontent notamment en évoquant leurs martyrs respectifs. Veuves et orphelins des multiples épisodes sanglants de l'histoire récente du pays font campagne en mémoire de leurs proches. Hariri a lancé sa campagne

⁵⁴ Entretien de Crisis Group, responsable des Forces libanaises, Beyrouth, 20 mai 2009. Inséré en préambule de la Constitution, l'accord de Taef indique : « Aucune légitimité n'est reconnue à un quelconque pouvoir qui contredise le pacte de vie commune ».

⁵⁵ Au sein du gouvernement formé en 2005, le Hizbollah et ses alliés disposaient initialement, de facto, d'un tiers de blocage informel, jusqu'à ce que le ralliement au 14 mars de deux ministres « neutres » nommés par Emile Lahoud ne le leur fasse perdre.

⁵⁶ « Le principal point de discorde ne tourne pas autour du régime du partage du pouvoir entre les communautés, comme on le laisse entendre, pas plus que sur les réformes à introduire dans le système, mais sur le rôle du Liban dans le contexte régional, dans la mesure où le Liban est une scène de confrontation ouverte et directe entre les puissances régionales et internationales ». Entretien de Crisis Group, Antoine Hadad, secrétaire général du Mouvement pour le renouveau démocratique, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁵⁷ Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 21 mai 2009.

⁵⁸ Entretien de Crisis Group, Antoine Hadad, secrétaire général du Mouvement pour le renouveau démocratique, Beyrouth, 20 mai 2009. Un des slogans des Forces libanaises, parodiant l'hymne national, résume la polarisation ambiante autour de deux visions du Liban : « Nous tous pour quelle patrie ? ». Campagne d'affiches des Forces libanaises.

⁵⁹ Ses missions consistent à examiner la constitutionnalité des lois et à juger les contentieux électoraux sur requête présentée par les candidats perdants.

à Beyrouth III sur les lieux mêmes de l'attentat qui a coûté la vie au député Walid Eido, ainsi qu'à son fils et plusieurs civils. Il l'a fait, de surcroît, un an jour pour jour après les événements sanglants de mai 2008.

Nasrallah qualifie pour sa part cet épisode, où une centaine de libanais ont péri au cours des affrontements civils, de « jours glorieux pour la résistance ».⁶⁰ Aux affiches du Courant du Futur qui affirment « Ils ne reviendront pas » ou « Nous n'oublierons pas », le leader du Hizbollah répond : « Sachez que nous voulons nous aussi que vous n'oubliez pas. Il ne faut jamais oublier le 7 mai, pour que les erreurs qui l'ont provoqué ne se reproduisent pas ».⁶¹

Plus spécifiquement, la guerre civile et ses atrocités sont omniprésentes dans les slogans et les spots publicitaires. Les petits films de propagande qui circulent sur internet insèrent des images d'archives, comme si ce scrutin se tenait en 1992. A travers cette guerre des mémoires s'entretiennent des accusations mutuelles de trahisons et de crimes. L'impact est d'autant plus fort que le Liban n'a jamais mis en place de dispositif de justice transitionnelle au lendemain du conflit, dont l'histoire reste polémique et partisane jusqu'à ce jour.

Naturellement, les dynamiques de radicalisation se renforcent mutuellement, les arguments de mobilisation des uns devenant les instruments de propagande des autres. Un responsable du Courant du Futur l'explique de son point de vue : « le plus Hassan Nasrallah parle, le mieux on se porte. Il fait peur aux chrétiens et les sunnites indécis se jettent dans nos bras ».⁶² Loin de l'esprit de réconciliation et d'apaisement prêté à l'accord de Doha, et par contraste avec une lecture des élections comme moyen pacifique de résolution des contentieux, le ton est à la revanche et à l'attisement des rancœurs.

2. Postures de négociation ?

Très concrètement, les deux camps font monter les enchères quant au partage du pouvoir au lendemain du vote. Le 14 mars conçoit ostensiblement l'accord de Doha comme un compromis temporaire qu'il a été contraint d'accepter sous la pression militaire du Hizbollah et dont les objectifs ont déjà été remplis.⁶³ Selon

un responsable du Courant du Futur, « nous gouvernons comme nous le faisons actuellement parce que nous faisons face à une formation armée qui nous a mis un pistolet sur la tempe. Sans la prise de Beyrouth le 7 mai, nous n'aurions jamais accepté de former un gouvernement d'unité nationale. Accorder le tiers de blocage a été une grande perte politique ».⁶⁴ En cas de victoire, les leaders du Courant du Futur annoncent qu'ils rejeteront la demande faite par l'opposition d'un « tiers de blocage » qui conduirait vraisemblablement à une paralysie de ses moyens d'action.⁶⁵ Le patriarche maronite Nasrallah Sfeir va plus loin, qualifiant la cohabitation de la majorité et de l'opposition « d'hérésie inédite au Liban ».⁶⁶

En concordance avec cette logique, les leaders du Courant du Futur assurent qu'en cas de défaite, ils déclineront toute proposition de partage du pouvoir offerte par la nouvelle majorité, assumant alors un rôle d'opposition à proprement parler.

En cas de victoire du 8 Mars, c'est la catastrophe. S'ils nous offrent le tiers bloquant, nous allons refuser. Nous ne participerons pas au pouvoir ; nous serons dans l'opposition. Nous proposerons plutôt comme ministres des indépendants proches du 14 mars. Nous ne voulons pas conférer une quelconque crédibilité à un tel gouvernement.⁶⁷

L'objectif, en théorie, consiste à refuser d'accorder au 8 mars la couverture politique dont il aura besoin pour

der à de nouvelles élections parlementaires. Nous avons coché toutes les cases, et le prétexte de l'instabilité ne peut pas être utilisé pour perpétuer cet accord provisoire à jamais ». Entretien de Crisis Group, Elie Khoury, cadre des Forces libanaises, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁶⁴ Entretien de Crisis Group, responsable du Courant du Futur, Beyrouth, 27 janvier 2009.

⁶⁵ « Si nous gagnons aux prochaines élections, nous tendrons la main à nos rivaux et les inviterons à un partenariat dans le gouvernement. Mais nous n'adopterons pas le tiers de blocage. Cependant, en cas de victoire de l'alliance du 8 mars et si celle-ci souhaite gouverner seule, nous ne ferons pas partie de son gouvernement ». Interview de Saad Hariri avec la première chaîne de télévision égyptienne, 17 mars 2009.

⁶⁶ Discours du patriarche maronite Nasrallah Sfeir, Baabda, 15 mai 2009. Un proche de Siniora explique : « Si le 14 mars remporte la majorité, ce sera une vraie majorité, incontestable. La mort de Hariri est loin maintenant, de même que le retrait syrien, et il n'y pas d'accord quadripartite [avec le Hizbollah et Amal, comme ce fut le cas en 2005]. Il n'y aura plus de raison de nous accuser d'être une majorité fictive ». Entretien de Crisis Group, proche de Fouad Siniora, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁶⁷ Entretien de Crisis Group, Walid Kebbé, cadre du Courant du Futur, Beyrouth, 21 mai 2009.

⁶⁰ Discours de Hassan Nasrallah, Beyrouth, 15 mai 2009.

⁶¹ Ibid.

⁶² Entretien de Crisis Group, Nader Hariri, chef de cabinet de Saad Hariri, Beyrouth, 21 mai 2009.

⁶³ « Doha reposait sur la nécessité de restaurer le calme, d'élire un président, de former un gouvernement d'unité nationale, de voter une loi électorale, le tout afin de procé-

protéger les armes de la résistance et éviter un boycott de la part de la communauté internationale, les Etats-Unis en tête. Prendre part à un gouvernement dominé par le 8 mars constituerait du reste une humiliation pénible, à moins d'obtenir en échange des concessions considérables.

Les leaders chrétiens, notamment Geagea, défendent la même position, d'autant qu'ils craignent que l'instauration du tiers de blocage ne se traduise par une sous-représentation de fait des chrétiens.⁶⁸ Un cadre des Forces libanaises le dit clairement : « Si nous perdons, nous deviendrons une opposition effective. C'est un fait. Le 8 mars aura alors un vrai problème avec la communauté internationale. Ils ne pourront pas gouverner ».⁶⁹

A l'inverse, Jumblatt, Mikati ou le leader chrétien du Metn, Michel Murr, apparaissent plus conciliants et laissent la porte ouverte au partage du pouvoir en plaidant pour un gouvernement de consensus.⁷⁰ Même certains cadres du Courant du Futur adoptent, en privé, une position plus nuancée.⁷¹

En ce qui concerne le 8 mars, le mot d'ordre est celui d'un « gouvernement d'entente nationale » reconnaissant à l'opposition le « droit » au tiers de blocage qu'il revendique pour lui-même en cas de défaite. Pour ses représentants, le tiers de blocage est perçu comme une garantie indispensable pour se prémunir des initiatives hostiles d'un gouvernement qu'ils ne contrôlèrent pas : la décision gouvernementale du 5 mai 2008 visant à démanteler le réseau de télécommunications du

Hizbollah, à l'origine des affrontements dans Beyrouth les jours suivants, sert à cet égard de précédent.⁷²

En réaction aux déclarations du 14 mars, les dirigeants du Hizbollah ont néanmoins durci le ton. « Nous disons à tous ceux qui misent sur notre échec : nous aimerions que vous participiez avec nous lorsque nous vaincrons. Mais si vous vous obstinez à refuser, nous dirigerons le pays seuls. ... Ceux qui ont pu, grâce à leur volonté, vaincre la plus puissante armée de la région, soutenue par les superpuissances, peuvent diriger des pays cent fois plus grands que le Liban ».⁷³

Tout porte à croire, cela dit, qu'il y a d'un côté comme de l'autre une part de gesticulation, en prévision d'une négociation dont l'issue est loin d'être évidente. En supposant qu'il remporte la bataille électorale, le 14 mars depuis 2005 garde à l'esprit l'expérience d'avant-Doha, où il n'a pu gouverner en imposant un gouvernement majoritaire et où les risques de déstabilisation étaient constants. Dans l'opposition, le 8 mars disposera à l'avenir des mêmes capacités d'obstruction dont l'efficacité a déjà fait ses preuves. Interrogés sur ce qui change l'équation, des responsables du 14 mars invoquent des arguments qui ne sont pas trop crédibles.⁷⁴

Revenir sur leur position ne sera pas aisé pour autant. Sur un plan symbolique, après s'être battu avec acharnement contre le principe du tiers de blocage, il serait coûteux pour le 14 mars d'en accepter la perpétuation. La reproduction d'une situation de paralysie semblable à celle qui prévalait jusqu'ici viendrait du reste miner une crédibilité déjà entamée par plusieurs années de statu quo.⁷⁵ Comme le souligne l'avocat (proche du

⁶⁸ « Le tiers bloquant est l'une des formes camouflées de l'idée consistant à distribuer le pouvoir non pas à parité entre chrétiens et musulmans mais sur la base de trois tiers offerts aux sunnites, chiïtes et chrétiens. C'est en réalité au bénéfice du Hizbollah que l'on réclame le tiers-bloquant », interview de Samir Geagea, Enbaa News, 26 mai 2009.

⁶⁹ Entretien de Crisis Group, Elie Khoury, cadre des Forces libanaises, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁷⁰ « Nous avons toujours eu un discours consensuel. C'est la seule solution pour gouverner, le consensus et pas une partie contre une autre. Nous sommes tous dans le même bateau. S'il coule, nous coulons tous ensemble ». Entretien de Crisis Group, Mustapha Adib, conseiller de Mikati, Tripoli, 20 mai 2009.

⁷¹ « Quand Rafiq Hariri est entré dans l'opposition, la situation était bien différente. Il était en position de force, et rester au gouvernement signifiait s'affaiblir. Aujourd'hui, ceux qui ne sont pas à la table perdent automatiquement. Et il ne faut pas sous-estimer le désir de pouvoir qui anime l'ensemble de la classe politique ». Entretien de Crisis Group, proche de Fouad Siniora, Beyrouth, 27 janvier 2009.

⁷² Briefing de Crisis Group, *Hizbollah's Weapons Turn Inward*, op. cit.

⁷³ Discours de Hassan Nasrallah, Beyrouth, 15 mai 2009.

⁷⁴ « Maintenant nous avons le président Sleimane qui pourrait se ranger avec nous. Même l'armée pourrait adopter une posture nouvelle ». Entretien de Crisis Group, responsable des Forces libanaises, Beyrouth, 20 mai 2009. Un responsable a d'ailleurs laissé entendre son scepticisme sur l'option du gouvernement majoritaire : « Si nous gagnons, nous n'aurons d'autre choix que de gouverner comme nous l'avons fait depuis Doha ». Entretien de Crisis Group, proche de Saad Hariri, Beyrouth, 27 janvier 2009.

⁷⁵ Un argument du 14 mars veut que le Hizbollah, même si la nature et le programme du gouvernement lui conviennent, fera tout pour saboter ses efforts. « Le Hizbollah préfère un climat d'instabilité et de pauvreté. Ça donne de l'importance à son système propre de services publics. Ça lui permet aussi d'entretenir une culture du martyr et du jihad. Il tient absolument à empêcher la prospérité et l'ouverture du pays. Si la banlieue sud est fermée sur elle-même, ce n'est pas que pour des raisons de sécurité ». Entretien de

14 mars) Ghaleb Mahmassani, « c'est illusoire de former un gouvernement d'unité nationale sans projet partagé. Ca va inévitablement bloquer de nouveau. Le gouvernement a déjà démontré qu'il ne pouvait pas fonctionner de la sorte. Même le budget, ils n'ont pas pu le voter ».⁷⁶

Si le scrutin tourne à l'avantage du 8 mars, la question la plus délicate sera celle de la nomination d'un Premier ministre sunnite. Aucun leader sunnite de poids n'accepterait d'assumer ces fonctions à l'encontre du Courant du Futur (tout comme l'élection d'un président de l'assemblée est inenvisageable sans l'aval du Hizbollah et d'Amal). En prenant soin d'afficher leur fidélité au Courant du Futur,⁷⁷ tout en revendiquant une autonomie politique,⁷⁸ des personnages comme Mikati ou Safadi se préparent à jouer ce rôle. La candidature de Mikati est d'ailleurs clairement examinée par le Courant du Futur, y compris dans un scénario où le 14 mars remporterait les élections.⁷⁹

La seule certitude, à ce stade, est celle de longues et douloureuses tractations, dont la perspective pousse justement les deux camps à maximiser d'emblée leurs demandes. En prévision de longs blocages, divers responsables se projettent néanmoins dans un autre scénario. Celui-ci renverrait les deux camps dos à dos en les considérant comme des ex-æquo réels (en raison d'un nombre égal de députés élus) ou virtuels (par leur incapacité à trouver un compromis), ouvrant à la porte à des entremetteurs et arbitres (les représentants de Berri et de Jumblatt, des personnages comme Safadi ou Mikati, des personnalités nommées par le président de la République, enfin).

Crisis Group, responsable du Courant du Futur, Beyrouth, 21 mai 2009.

⁷⁶ Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁷⁷ « Même si 100 députés désignaient Mikati au poste de premier ministre, il refuserait si Hariri n'appuyait pas sa décision ». Entretien de Crisis Group, conseiller de Mikati, Tripoli, 20 mai 2009. Pour Nader Hariri, cousin et chef de cabinet de Saad Hariri, « Saad Hariri est le leader incontesté de la communauté sunnite. Najib Mikati ne sera premier ministre qu'avec l'aval de Hariri ». Entretien de Crisis Group, Beirut, 21 mai 2009.

⁷⁸ « Mikati a gardé son autonomie politique. L'alliance électorale n'est pas une alliance politique. Nous sommes d'accord pour ne pas diviser la rue sunnite ». Entretien de Crisis Group, conseiller de Mikati, Tripoli, 20 mai 2009.

⁷⁹ « La situation n'est pas encore mûre pour que Saad Hariri devienne Premier ministre. De plus, on a un président indépendant et centriste. On a besoin d'un président du Conseil qui soit aussi indépendant et centriste dans cette phase-là ». Entretien de Crisis Group, Walid Kebbé, cadre du Courant du Futur, Beyrouth, 21 mai 2009.

C. LES SCENARIOS CENTRISTES

Les coalitions en présence pourraient se reconstituer et se transformer avec l'émergence d'une hypothétique « troisième voie » centriste et salvatrice.⁸⁰ Il est vrai, comme le dit le ministre de l'Intérieur, que « le système actuel, à la différence de la proportionnelle, a peu de chance de faire surgir un troisième courant. Le mode de scrutin majoritaire entrave l'émergence d'indépendants au Parlement ».⁸¹ Ainsi, si le théâtre politique se transforme, cela ne peut être qu'à la faveur d'évolution des alliances actuelles. Dans ce contexte, certains envisagent l'émergence d'un pôle centriste, ou du moins d'un mouvement vers le centre, d'hommes politiques capables d'outrepasser les clivages entre les deux camps. Plusieurs scénarios, plus ou moins crédibles, sont évoqués.

D'une part, l'hypothèse de la constitution d'un pôle présidentiel indépendant au Parlement est défendue par quelques candidats, souvent proches du Président.⁸² Elle reste cependant fragile. Ces candidats sont peu nombreux, leur élection est incertaine, et le président s'est gardé de jeter son poids dans la balance en présentant des listes explicitement sous son patronage. Il reste un président de consensus, choisi de façon exceptionnelle à Doha,⁸³ peu doté de ressources

⁸⁰ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques libanais, Beyrouth, 20-21 mai 2009.

⁸¹ Interview de Ziad Baroud, ministre de l'Intérieur, Sawt Lubnan, 16 mai 2009.

⁸² « Nous sommes devant une situation où cette polarisation ne peut déboucher, dans aucun cas de figure [la victoire d'un camps ou de l'autre], sur des possibilités de réformes dans les années à venir. Tout le monde est convaincu que la nouvelle majorité ne sera élue qu'avec une marge très étroite. Cela ne facilitera pas le fonctionnement de l'Etat et la formation d'un cabinet. D'où la nécessité d'avoir un bloc parlementaire indépendant qui pourrait contribuer aux mécanismes de régulation au sein du Parlement libanais. Ce bloc pourrait agir comme un mini sénat au sein du Parlement et amortir les chocs tectoniques entre les deux mouvements, mais aussi agir en lien avec le gouvernement et le président de la République ». Entretien de Crisis Group, Nazem Khoury, candidat indépendant à Jbeil et proche du président de la République, Jbeil, 23 mai 2009.

⁸³ « Ils peuvent remettre en cause les modalités de l'élection de Sleimane. La constitution n'a pas été amendée et il n'a pas démissionné six mois avant son élection, comme le prévoit pourtant la loi. Ils peuvent le faire non pas dans l'espoir de le renverser, mais pour l'intimider, pour le domestiquer ». Entretien de Crisis Group, Walid Kebbé, cadre du Courant du Futur, Beyrouth, 21 mai 2009. « Michel Sleimane est le représentant des Chrétiens dans la gestion du pouvoir. S'il est critiqué et contesté dans son propre camp [chrétien], quel poids disposera-t-il dans le

politiques propres, sinon celles que lui offre sa position – elle-même délicate – d'arbitre.⁸⁴ Il pourra néanmoins nommer des ministres au gouvernement pour faire l'équilibre, d'autant que le Cabinet ministériel ne peut être formé sans son assentiment.⁸⁵

D'autre part, des personnalités dites indépendantes, souvent les représentants de grandes familles locales qui ont été courtisées par le 14 mars, et des hommes politiques revendiquant, pour des raisons différentes, une certaine autonomie vis-à-vis de leur coalitions respectives (Michel Murr, Jumblatt, Mikati, Safadi et dans une moindre mesure Nabih Berri) pourraient s'entendre non pas nécessairement dans un bloc parlementaire formel mais sur une coordination ponctuelle lors de la prise de certaines décisions déterminantes.⁸⁶ Premières d'entre elles, la nomination du Premier ministre et la formation du gouvernement.

De tels rapprochements conjoncturels, de même que la présence de députés indépendants se réclamant d'un pôle présidentiel, peuvent contribuer à ouvrir le jeu et débloquent des situations de paralysie institutionnelle. Ils ne permettront vraisemblablement pas, en revanche, le dépassement du statu quo sur des clivages majeurs tel que celui concernant les armes du Hezbollah.

Ces possibles recompositions d'alliances informent les stratégies des deux camps. C'est l'occasion, par exemple, de monter en épingle les divisions internes de la coalition adverse, telle que les tensions qui se manifestent entre Aoun et Berri (cf. infra), laissant entendre un réaligement éventuel de ce dernier alors

système politique ? ». Entretien de Crisis Group, figure intellectuelle druze, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁸⁴ « Ce qui est exigé du président de la République consensuelle est conciliateur : ce n'est pas de gérer les équilibres mais d'élaborer des solutions équilibrées, de les exiger et de garantir leur mise en œuvre, tranchant toujours pour les intérêts supérieurs de la nation ». Discours de Michel Sleimane, Jbeil, 27 mai 2009 (www.presidency.gov.lb).

⁸⁵ « Le président de la République doit jouer un rôle plus important. Son rôle n'est pas d'être un arbitre permanent, mais de gouverner, au sein de l'exécutif. Il dispose du reste d'une prérogative très importante, au moment de la formation du gouvernement. Personne ne peut lui imposer de ratifier un gouvernement qui ne le satisfait pas ». Entretien de Crisis Group, Ghaleb Mahmassani, avocat proche du 14 mars, Beyrouth, 20 mai 2009.

⁸⁶ « Une possibilité c'est que Berri et Jumblatt se désengagent de leurs camps respectifs. Jumblatt est insatisfait et se repositionne sur une ligne pro-arabe, pro-palestinienne. Les deux pourraient former une coalition avec Murr, et constituer une troisième voix de soutien du président de la République ». Entretien de Crisis Group, Abbas Halabi, figure intellectuelle druze, Beyrouth, 20 mai 2009.

qu'en réalité, on imagine mal le leader de Amal rompre avec le Hizbollah. D'autres misent sur la concurrence qui s'est exprimée au cours de la campagne entre Aoun et le président de la République (cf. infra).⁸⁷ Le 8 mars accentue pour sa part les divisions de leurs concurrents.⁸⁸

C'est aussi, stratégiquement, le moment de se repositionner sur un échiquier sur lequel certains peuvent se sentir à l'étroit ou trop à l'ombre. C'est le cas de Michel Murr, dont les alliances varient d'élection en élection, de Walid Jumblatt, qui défend une ligne politique de plus en plus autonome, et de leaders tripolitains qui voient là une fenêtre pour briguer des postes politiques. Pour le président de la République, enfin, c'est le moyen de prétendre, par le truchement de ces alliances, à une sorte de représentativité démocratique indirecte, grâce à l'émergence d'un bloc parlementaire « présidentiel » allant au-delà des quelques députés qui lui sont déjà proches.

D. LA DIMENSION INTERNATIONALE

Les divisions internes s'articulent, comme toujours, aux tensions régionales et aux ingérences d'acteurs extérieurs. Depuis Doha, la conjoncture internationale est plutôt marquée par un climat d'apaisement, à la faveur d'un rapprochement syro-saoudien, de la volonté de dialogue manifestée par l'administration Obama vis-à-vis de Damas et Téhéran, par les réorientations de la politique française vers davantage de neutralité au Liban,⁸⁹ et par les quelques progrès réalisés dans les relations syro-libanaises. Cependant, ce lien traditionnel entre rapports de force domestique et international s'est renforcé à mesure qu'approchaient

⁸⁷ « Le 8 mars a commencé à attaquer l'éventuelle constitution d'un bloc centriste et le président en particulier. C'est une attaque préventive pour l'empêcher de se constituer et en entraver son action par la suite ». Entretien de Crisis Group, proche de Fouad Siniora, Beyrouth, 20 mai 2009. « Si nous nous étions alliés au 14 mars, nous aurions été violemment attaqué. Et même sans cela, Aoun nous attaque, nommément ». Entretien de Crisis Group, Nazem Khoury, candidat indépendant à Jbeil et proche du président de la République, Jbeil, 23 mai 2009.

⁸⁸ « Nous mettons notre projet commun en avant. Nous organisons les réunions électorales à plusieurs, parfois toute la liste. Tandis que dans l'autre camp, ils ne font pas de meetings électoraux ensemble. Ils se présentent en ordre divisé ». Entretien de Crisis Group, Ghassan Mukheyber, député et candidat du bloc Changement et réforme, Beyt Merry, 16 mai 2009.

⁸⁹ Briefing Moyen-Orient de Crisis Group N°27, *Dialoguer avec Damas ? Les leçons de l'expérience française*, 15 janvier 2009.

les élections, notamment au niveau des déclarations publiques.

A Washington, une volonté de minimiser l'impact du scrutin, en arguant de la faible avance qui départagera le vainqueur, semble céder le pas à une inquiétude et un interventionnisme croissant. L'ambassadrice des Etats-Unis au Liban se tenait au premier rang lors du lancement par le 14 mars de sa campagne.⁹⁰ La secrétaire d'Etat Hillary Clinton s'est rendue expressément à Beyrouth, notamment pour réaffirmer son soutien aux « voix de la modération » ainsi que son attachement au tribunal international, cheval de bataille de ses alliés. Le vice-président Joseph Biden, en visite à Beyrouth à deux semaines du vote, a indiqué que les Etats-Unis décideraient de leur soutien au gouvernement futur en fonction de « la composition et les politiques » de celui-ci – message on ne peut plus clair à destination de ceux qui voteraient pour le 8 mars.⁹¹

La Syrie, pour sa part, a pris fait et cause pour le maintien de la formule négociée à Doha, renforçant par la même la position du 8 mars. Un officiel explique : « Quel que soit le vainqueur au Liban, nous voulons un gouvernement d'unité nationale. Même si le 8 mars a plus de poids au sein du gouvernement, ce ne sera pas un gouvernement Hizbollah. Nous ne voulons pas répéter l'expérience du Hamas ». ⁹² Bien qu'elle s'en tienne à une discrétion ostensible, pour prévenir les accusations d'interférence d'une part, et par respect d'une dynamique d'apaisement avec Riyad de l'autre, les responsables américains critiquent en privé son « ingérence » affirmant que la Syrie aide ses alliés et fait pression sur les autres.⁹³

L'Iran, qui a tenu durant la campagne un profil bas, sans doute pour ne pas faire le jeu du 14 mars, a haussé le ton à quelques jours du scrutin, assurant par la voix de son président que « la victoire de l'opposition renforcerait la résistance par la constitution de nouveaux fronts et modifierait ainsi l'équilibre dans la région ». ⁹⁴ Le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak, lui a paradoxalement fait écho en déclarant que « la victoire de Hizbollah aux élections nous accordera une liberté d'action que nous n'avions pas en juillet 2006. Si le Hizbollah remportait les élections, le Liban s'exposerait plus que jamais à la puissance de l'armée israélienne ». ⁹⁵

Au-delà des prises de position publiques de la communauté internationale, l'essentiel des interférences étrangères se fait vraisemblablement de manière occulte, notamment via un financement difficilement démontrable des formations politiques. Tout porte à croire que le Hizbollah mobilise une aide iranienne considérable dont il profite déjà en temps normal,⁹⁶ tandis que l'Arabie Saoudite distribue elle aussi ses largesses à ses alliés du 14 mars.⁹⁷

Plus frappant, ce sont les parties en lice qui ont mis l'accent toujours plus sur la dimension internationale du scrutin. Le Courant du Futur a par exemple utilisé la visite du vice-président américain comme argument de campagne, clamant sur son site internet que « les USA appuient fortement le Liban. ... Le 14 mars est prêt à mener la bataille ». ⁹⁸ Le Hizbollah, tout en détournant l'argument comme preuve de l'inféodation du Courant du Futur,⁹⁹ vante les qualités de son alliance avec Damas et Téhéran.¹⁰⁰

⁹⁰ Observations de Crisis Group.

⁹¹ « Les Etats-Unis détermineront leur programme d'aide en fonction de la composition et des politiques du [prochain] gouvernement ». Conférence de presse de Joseph Biden, vice-président des Etats-Unis, Baabda, 22 mai 2009 (cité par *L'Orient-Le Jour*, 23 mai 2009).

⁹² Entretien de Crisis Group, responsable syrien, Damas, 14 mai 2009. « Au Liban, que le meilleur gagne! Ca nous est égal au fond. Mais pour que la stabilité perdure, le pays aura besoin d'un gouvernement de consensus. Le Liban n'a jamais vécu en paix lorsqu'une majorité tentait d'imposer son règne à une minorité. De plus, l'économie libanaise est en danger ; si ce n'était pour les capitaux étrangers qui affluent pour des raisons politiques, ce serait l'émeute. Le Liban a besoin d'un gouvernement qui se préoccupe de la gestion des affaires courantes et se désengage du bras de fer régional. Le 14 mars a essayé de transformer la région et a échoué ; il devrait maintenir connaître ses limites ». Entretien de Crisis Group, responsable syrien, Damas, 31 mars 2009.

⁹³ Entretien de Crisis Group, officiel américain, Washington, mai 2009.

⁹⁴ *L'Orient-Le Jour*, 27 mai 2009.

⁹⁵ *L'Orient-Le Jour*, 28 mai 2009.

⁹⁶ Rapport de Crisis Group, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit.

⁹⁷ Robert Worth, « Foreign money seeks to buy Lebanese votes », *The New York Times*, 23 avril 2009.

⁹⁸ Cf. www.almustaqbal.org.

⁹⁹ « Il semble que la visite [de Biden] s'inscrive dans le cadre de la supervision américaine de la campagne électorale d'une partie libanaise, qui se sent menacée politiquement au vu des changements régionaux et des résultats prévus des législatives. ... La visite s'accompagne d'une tentative de la part de l'administration américaine d'imposer son dictat sur le futur, en fixant des lignes rouges à la déclaration ministérielle. ... Nous demandons à tous les libanais, toutes tendances confondues d'empêcher une telle ingérence qui représente une violation flagrante à la souveraineté libanaise ». Interview de Hasan Fadlallah, député du bloc du Hizbollah, Agence France-Presse, 22 mai 2009.

¹⁰⁰ Discours de Hassan Nasrallah, télévision al-Manar, 18 mai 2009.

Les deux camps resituent ainsi volontiers les enjeux de l'élection sur le terrain de la géopolitique, mettant leurs efforts au service d'un projet plus vaste porté par leurs alliés extérieurs. Des analystes proches du 8 mars insistent par exemple sur la nécessité d'endiguer une stratégie américaine visant à affaiblir l'Iran, afin d'éliminer le dernier adversaire sérieux d'Israël dans la région.¹⁰¹ Pour le 14 mars, remporter la bataille électorale revient à prévenir un retour à l'hégémonie syrienne et repousser un péril chiite grandissant, deux impératifs qui font écho aux objectifs de leurs alliés à Washington et dans le monde arabe.

La dimension internationale du conflit libanais alimente constamment les débats. Les rebondissements liés au tribunal international se prêtent notamment à récupération et alimentent une spéculation débridée (bien que les décisions de l'instance en question soient essentiellement déconnectées, justement, de l'actualité libanaise). Certains voient dans la libération le 29 avril 2009 de quatre généraux libanais, détenus depuis 2005 au motif d'une participation à l'assassinat de Hariri, la preuve de la vacuité et de la politisation du processus judiciaire. La révélation de « scoops » sur les résultats de l'enquête, aussi imprécis et invérifiables les uns que les autres, sont utilisées par tous. Quand les uns s'emparent d'informations sur la piste jihadiste privilégiée par l'enquête¹⁰² ou sur la compromission de responsables américains,¹⁰³ le camp adverse ne tarde pas à brandir des révélations sur le rôle du Hizbollah dans l'attentat.¹⁰⁴ Des manœuvres israéliennes et la mise à jour de cellules d'espionnage attribuée à Israël font également le lit d'une manipulation à outrance.¹⁰⁵

Dans cette confrontation qui la dépasse, l'ensemble de la classe politique lie la résolution de ses contentieux internes à celle des conflits régionaux. Ce consensus contribue à déplacer les enjeux « réels » de la compétition électorale hors du cadre libanais, et donc à déresponsabiliser les dirigeants politiques locaux.

III. LES LIEUX DE LA BATAILLE ELECTORALE

A. LES JEUX SONT FAITS (OU PRESQUE)

Bien qu'ils soient peu fiables, les sondages témoignent d'un coude à coude très serré entre les forces du 8 et du 14 mars. Aucun raz de marée n'est prévu comme ce fut le cas pour le CPL et le Courant du Futur en 2005. Le résultat de la plupart des sièges est, quelle que soit l'issue du scrutin, connu par avance, les conduites de vote, au niveau local, faisant l'objet d'une connaissance intime et fiable. Celle-ci conduit chaque équipe de campagne à élaborer des calculs fins sur leurs chances respectives.

Les jeux sont largement faits dans les circonscriptions à majorité chiite, druze et sunnite, à tel point que, selon la formule du ministre de l'Intérieur, il s'agirait presque d'élections partielles.¹⁰⁶ Une quinzaine de sièges seulement reste en compétition. Mais dans les circonscriptions clés, la bataille est féroce, l'enjeu étant de savoir qui du 8 mars ou du 14 mars sera majoritaire au Parlement. (Dans l'assemblée actuelle, la majorité ne dispose que de quatre sièges d'avance.)

L'absence de suspense dans la plupart des circonscriptions a plusieurs explications. Les découpages négociés à Doha, on l'a vu, préservent à la fois les intérêts de leaders locaux et l'hégémonie des grands partis, qui ont de surcroît forgé des alliances pour renforcer encore celle-ci. Les élections ont suscité de nombreuses ententes préalables entre les groupes politiques. Ca n'est pas nouveau au Liban. En 2005, dix-sept députés étaient élus de facto sans aucun concurrent. Cette année, cela n'est le cas que de trois sièges, les députés arméniens du Metn et de la deuxième circonscription à Beyrouth étant élus d'office, sans concurrents.

Parmi les principaux deals préélectoraux figure la circonscription empoisonnée de Beyrouth II. Alors que la capitale est considérée comme un bastion du Courant du Futur, les dirigeants de ce dernier craignaient qu'une alliance entre le Hizbollah et le parti Tachnaq arménien dans cette circonscription leur fasse perdre les sièges, y compris le siège sunnite. A Doha, parallèlement à l'accord général, le Hizbollah et le Courant du Futur se sont donc engagés à partager les quatre sièges, en réservant deux (sunnite et arménien) au 14 mars et deux autres (chiite et arménien) au 8 mars.

¹⁰¹ Entretien de Crisis Group, analyste proche du Hizbollah, Beyrouth, 21 mai 2009.

¹⁰² *Le Figaro*, 29 avril 2009.

¹⁰³ www.waynemadsenreport.com/articles/20090503.

¹⁰⁴ *Der Spiegel*, 22 mai 2005.

¹⁰⁵ Depuis avril 2009, les médias libanais se font l'écho du démantèlement par les services de sécurité de réseaux d'espionnage au compte d'Israël et de l'arrestation de plusieurs dizaines de suspects.

¹⁰⁶ Entretien avec Ziad Baroud, Sawt Lubnan, 16 mai 2009.

Dans d'autres cas, on parle de *busta* (bus) et de *mih-dala* (rouleau compresseur) pour désigner la composition de listes « emballées » par les grands patrons politiques qui, adversaires ou alliés, s'entendent préalablement pour se partager les sièges sous forme de panachage : à Tripoli, par exemple, le Courant du Futur s'est allié à ses grands rivaux sunnites, Mikati et Safadi, pour neutraliser leur capacité à lui faire concurrence. Ceci n'élimine pas toute compétition. Victime collatérale de cette alliance, Misbah al-Ahdab, député jeune et populaire qui a fait son entrée au Parlement en 1996 et recueilli un score remarquable en 2000, mène une campagne remarquée en indépendant – tout en affichant sa loyauté envers le 14 mars. Il est soutenu par Nassib Lahoud, autre évincé du 14 mars, dans le Metn cette fois. A Tripoli, certains électeurs expriment d'ailleurs leur ressentiment vis-à-vis du Courant du Futur qui a « éloigné des loyalistes pour s'allier avec des adversaires ».¹⁰⁷

Dans le cas du Metn, circonscription symbolique du rapport de force entre leaders chrétiens, les tractations entre le parti arménien Tachnaq – dont les voix sont décisives – le puissant patron local Michel Murr et le CPL se sont soldées par un compromis boiteux et instable : à défaut d'alliance entre Murr et le CPL, tous deux alliés du Tachnaq, ce dernier appellera à voter à la fois pour la liste du CPL et pour le candidat Murr.

B. LES INCERTITUDES RESTANTES

1. La compétition interchrétienne

Les batailles électorales stratégiques se situent principalement dans les régions chrétiennes, que le découpage de Doha a homogénéisées.

- Au *Kesraouan*, à *Batroun* et à *Jbeil (Byblos)*, neuf sièges maronites au total sont disputés, faisant de ces circonscriptions le lieu de bataille électorale inter-maronite par excellence. Michel Aoun s'est porté candidat dans le Kesraouan, en terre du patriarcat, et son gendre, Jibril Bassil, l'actuel ministre des Télécommunications, à Batroun. A Jbeil, région du président libanais, la bataille se joue sur trois listes et fait office de test pour les candidats de la « troisième voie » : chrétiens du 14 mars d'un côté, chrétiens aounistes de l'autre, avec en sus, une liste « d'indépendants » portée par l'ex-conseiller de Sleimane, Nazem Houry. Jbeil se singularise en outre par une minorité votante chiite non négligeable, susceptible de faire pencher la

balance en faveur des alliés chrétiens du Hizbolah, lequel veille discrètement au bon déroulement de la campagne dans cette région.

- Le *Metn*, circonscription chrétienne mixte (huit sièges) constituée d'une majorité maronite, est le terroir de la famille Gemayel (parti des Phalanges). S'y présente Sami, le frère de Pierre, ministre assassiné en 2006. C'est aussi le fief de Michel Murr, dont on a évoqué l'alliance complexe qu'il mobilise pour ce scrutin. Le CPL y dispose aussi d'un électorat certain : le candidat aouniste a remporté le siège maronite laissé vacant en 2007 après l'assassinat de Pierre Gemayel. Le CPL est en outre soutenu par le parti arménien Tachnaq. Par ailleurs, la coalition du 14 mars a été affaiblie par la mise à l'écart de Nassib Lahoud, ministre d'Etat et ancien candidat à la présidence.¹⁰⁸ Figure respectée et incarnant un projet réformiste national, son retrait de la course, qui s'apparente à une éviction de facto, est considéré comme « une grossière erreur, sacrifiant un projet politique national au profit des intérêts de « tribus » ».¹⁰⁹
- A *Zghorta* (trois sièges maronites en compétition), Sleimane Frangieh et ses colistiers du parti Marada, alliés au CPL, ont une revanche à prendre sur la famille Moawad, ce que le nouveau découpage électoral pourrait faciliter. Nayla Moawad, veuve du président de la République assassiné en 1989, avait en effet été élue en 2005 grâce aux voix sunnites de Tripoli, à laquelle Zghorta était alors rattachée.
- A *Koura* se joue la représentation de la communauté grecque-orthodoxe qui doit élire trois députés ; en arrière-plan pèse le poids des familles locales, mais aussi celui du Parti national syrien, dont le candidat est le fils de son leader historique Abdullah Saadeh. Le rapport de force entre la liste de la majorité (qui présente un candidat des Forces libanaises) et celle de l'opposition (alliance entre parti Marada, Parti national syrien et CPL) sera en partie déterminé par les électors minoritaires sunnites et maronites.

¹⁰⁷ Entretien de Crisis Group, cadre du 14 mars, Tripoli, 17 avril 2009.

¹⁰⁸ « La gestion de la bataille électorale au Metn et la formation de la liste se font sur la base d'un partage du gâteau et de la détermination de l'influence des parties en présence, au détriment de la dimension politique et des objectifs nationaux recherchés dans ces élections, comme le souhaitent les Metniotes, et les Libanais en général. Par voie de conséquence, j'ai décidé de ne pas m'associer à cette liste et de retirer ma candidature des prochaines élections législatives ». Communiqué officiel de Nassib Lahoud, *L'Orient-Le Jour*, 18 avril 2009.

¹⁰⁹ Entretien de Crisis Group, journaliste pro-14 mars, mai 2009.

□ *Beyrouth I* (un siège arménien catholique, un siège arménien orthodoxe, un siège grec-catholique, un siège grec-orthodoxe, un siège maronite) comprend les quartiers de Achrafieh, Rmeil et Saifi, où se jouent une autre importante bataille électorale interchrétienne. L'électorat grec-orthodoxe y est majoritaire, et la communauté arménienne, qui doit élire deux des cinq députés, y joue encore un rôle décisif. La circonscription de Beyrouth I est profondément marquée par les séquelles des conflits interchrétiens de la guerre civile et se singularise en outre par une forte émigration qui rend incertain le taux de participation électoral.

Côté 8 mars, le Tachnaq, parti majoritaire chez les Arméniens de la circonscription, est allié au CPL, pour qui c'est là une carte maîtresse. Outre les deux candidats arméniens, le CPL rassemble sur sa liste un ancien compagnon d'armes de Bechir Gemayel, Massoud Achkar, évincé des Forces libanaises dans les années quatre-vingt par Samir Geagea. A ses côtés, sur le siège grec-catholique, apparaît Nicolas Sehnaoui, jeune quadra issu d'une grande famille achrafiyote. Sur le siège grec-orthodoxe, Issam Abou Jamra, l'actuel vice-premier ministre, a été finalement parachuté à Beyrouth, faute de pouvoir se présenter dans sa région d'origine, Marjayoun-Hasbaya, dans le sud du pays. Sa candidature est un test pour le courant aouniste dans sa capacité à mobiliser la communauté grecque-orthodoxe dans une circonscription où elle constitue l'électorat majoritaire. Il se fait le porteur de revendications communautaires quant à la valorisation de la fonction de vice-premier ministre, implicitement dévolue à un représentant de cette communauté.

Côté 14 mars, c'est un des deux sièges arméniens qui a fait l'objet de négociations difficiles en interne, le Courant du Futur et les Forces libanaises proposant chacun leur candidat respectif. Même si le candidat arménien des Forces libanaises s'est finalement retiré de la course, les tensions entre les deux partis ont fragilisé le 14 mars, dont la liste est en partie composée de jeunes chrétiens, Nayla Tueni et Nadim Gemayel, dont les candidatures pouvaient paraître « naturelles » au vu de leurs ascendances familiales. Elles n'ont pas, cependant, suscité l'unanimité au sein du 14 mars.

Ces compétitions interchrétiennes décideront très certainement de l'équilibre des forces au sein du Parlement le 7 juin. Vu leur intensité et la complexité des

alliances qui se jouent au cas par cas,¹¹⁰ elles sont loin de promettre une atténuation des tensions. Elles n'annoncent pas plus une résolution de ce serpent de mer qu'est la question du leadership chrétien.

A cet égard, Aoun cherche à s'imposer en présentant des candidats pour la plupart des sièges chrétiens en jeu (d'autres leaders chrétiens, à l'instar de Geagea et Gemayel, peuvent se prévaloir d'une forte représentativité, mais dans certaines localités seulement). Mais les obstacles qu'il a déjà rencontrés¹¹¹ laissent supposer que sa prétention au leadership communautaire continuera à être contestée, quand bien même il remporterait un large bloc parlementaire. Celui-ci lui permettrait toutefois de négocier une forte représentation au sein du gouvernement (à Doha, il a obtenu cinq portefeuilles sur 30).

En tout état de cause, les candidatures aounistes ont contraint le 14 mars à prendre des décisions douloureuses dans la composition de certaines de ses listes. Pour le battre, des alliés traditionnels ont été écartés. C'est le cas dans le Chouf, où Jumblatt s'est aliéné des représentants de grandes familles locales en favorisant des partisans des Forces libanaises, des Phalanges ou des Ahrar.¹¹² C'est aussi le cas des listes du Courant du Futur à Tripoli, par exemple, où un représentant de la notabilité locale a été écarté au profit d'un candidat phalangiste de Batroun. Certains acceptent la consigne ; d'autres décident de faire la course seuls, à l'instar de Ghattas Houry, dans le Chouf, ou du député Abdallah Farhat, à Baabda. Ce dernier a coupé les ponts avec le 14 mars et resitué sa candidature dans un projet de renforcement du président.

La campagne a également été le théâtre d'une dégradation des relations entre Aoun et Sleimane. Ils ne sont pas directement en concurrence puisque l'idée, un temps évoquée par des personnalités proches du 14 mars, de composer des listes présidentielles à proprement parler ne s'est pas matérialisée. Leur rivalité oppose la représentativité démocratique que brandit le premier, à défaut d'avoir conquis la présidence, et la légitimité basée sur sa capacité d'arbitre dans le second cas, au nom de laquelle Sleimane défend un ambitieux renforcement de l'institution présidentielle.¹¹³

¹¹⁰ Walid Jumblatt avait notamment qualifié de « jardins d'enfants » certaines listes chrétiennes. Entretien de Crisis Group, Beyrouth, octobre 2008.

¹¹¹ Rapport de Crisis Group, *La nouvelle équation libanaise*, op. cit.

¹¹² Le Parti national libéral constitué autour de la famille Chamoun.

¹¹³ « Si la situation restait la même, le président de la République devra trancher. Pourquoi donc limiter sa part au

2. Les tensions au sein de chaque camp

En créant des unités plus petites et plus homogènes, la nouvelle carte électorale place au premier plan les logiques « localistes », au dépens parfois d'un éventuel projet politique national. A l'épreuve des alliances qui sont jouées localement pour la constitution de listes, la cohésion des blocs nationaux a donc connu quelques fissures.

- A *Jezzine*, circonscription du sud, considérée comme une chasse gardée de Berri, les trois sièges chrétiens en compétition sont convoités par le courant de Michel Aoun. Suite à l'échec des efforts de médiation du Hizbollah, Jezzine se retrouve avec deux listes concurrentes toutes les deux issues du 8 mars, l'une soutenue par Amal, l'autre par le CPL. En conséquence, les leaders et cadres du 8 mars apportent un soin tout particulier à la démonstration de leur cohérence par ailleurs. La rencontre médiatisée de Aoun, Berri et Nasrallah, le 8 mai 2009, allait dans ce sens, de même que les propos de Berri, affirmant que « les élections à Jezzine n'auront aucun impact sur l'alliance entre les pôles ». ¹¹⁴ Par ailleurs, le bloc de la majorité n'y présente pas officiellement de candidats, mais une liste « indépendante » est portée par Edouard Rizk, ex-membre des Phalanges.
- A *Baabda*, circonscription mixte, les six sièges en compétition sont partagés entre maronites, chiïtes et druzes. Baabda est aussi, plus symboliquement, le siège de la présidence. La zone avait connu à la fin de la guerre civile de vastes manifestations de soutien à Aoun dans sa lutte contre les Syriens. L'électorat chiïte y est déterminant, en faisant une circonscription stratégique pour le CPL, mettant à l'épreuve l'alliance avec Amal et le Hezbollah. ¹¹⁵ A l'encontre de la volonté de Amal, le CPL entendait présenter un candidat chiïte, Ramzi Kenj, membre fondateur du CPL, et proposait en échange l'éviction de ses listes de son allié local maronite, Pierre Daccache. Après arbitrage du Hizbollah, Amal maintient finalement son propre candidat chiïte et le CPL renonce au sien.
- A *Zahleh*, qui détient le record du nombre de candidats (70 pour sept sièges), toutes les confessions majeures sont représentées, avec une communauté

sunnite qui représente plus de 25 pour cent des électeurs. ¹¹⁶ C'est surtout le poids des familles locales (notamment la famille Skaff, alliés chrétiens du 8 mars) et la capacité des partis à mobiliser les plus influentes, tout en ménageant le vote chrétien (à dominante grecque-catholique), qui déterminent l'issue du scrutin. C'est aussi un territoire où le 14 mars, qui avait perdu la bataille de 2005 dans cette région, tente de prendre sa revanche. ¹¹⁷

- *Bekaa el Gharbi-Rachaya* est une circonscription à dominante sunnite (deux des six sièges en lice), où sont aussi représentées les autres confessions. Région frontalière, les influences syriennes y sont toujours prégnantes et des affrontements sporadiques entre forces de l'ordre et groupes locaux animent régulièrement les chroniques. Voilà autant de facteurs de tensions locales dont il est difficile de prévoir les risques de dérapage en cas de bataille électorale serrée. Le 14 mars y présente deux figures majeures de son bloc, le druze Abou Faour, ministre du gouvernement, et Robert Ghanem.
- *Tripoli*, avec cinq sièges sunnites, un siège orthodoxe, un siège alawite et un siège maronite, est une ville symbolique pour les sunnites où se joue, dans l'alliance entre Mikati, Safadi et le Courant du Futur, aussi les résultats du scrutin que la course au poste de Premier ministre. Le Courant du Futur mène campagne à l'échelle nationale tandis que ces deux alliés de Tripoli n'ont à ce jour qu'un ancrage local. Néanmoins Saad Hariri évite dans ce pacte une confrontation hasardeuse avec de sérieux concurrents ; les deux autres renforcent leur légitimité communautaire à travers cette alliance. La campagne y est très ouvertement communautarisée. ¹¹⁸ Les candidatures d'un Karamé et,

tiers des sièges ministériels ? Sa part pourrait être plus que le tiers, le Président étant responsable du maintien de l'équilibre au sein de son cabinet ». Interview de Michel Sleimane, *La Revue du Liban*, 13 mai 2009.

¹¹⁴ Discours de Nabih Berri, Msayleh, 10 mai 2009.

¹¹⁵ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, candidat CPL à Baabda, Beyrouth, 2 avril 2009.

¹¹⁶ Le décret de naturalisation de 1994, sous l'égide de Rafiq Hariri, aurait été à l'origine de cette sur-représentation des sunnites dans la région. Entretien de Crisis Group, Najib Khazzaqa, journaliste indépendant, connaisseur de la région, Beyrouth, 27 mai 2009.

¹¹⁷ « Dans les deux camps, la constitution des listes ne prend pas en compte les sensibilités locales et centre les discours sur le national. Très certainement, le panachage sera largement appliqué par les électeurs de Zahleh ». Ibid.

¹¹⁸ A Tripoli, al-Ahdab déclare au lendemain de mai 2008 qu'il « suivra sa confession » et va plus récemment devant la prison protester contre la mise en détention des prisonniers tripolitains salafistes impliqués dans des problèmes sécuritaires. Un proche de Mikati affirme : « C'est la première fois que nous avons ces discours 'nahnu sunna' [nous sommes sunnites]. On n'a jamais connu ça avant. Mikati est le plus modéré. Il dit 'sunnite' un discours sur deux. La rue sunnite est prête à se transformer en communauté ». Entretien de Crisis Group, proche de Mikati, Tripoli, 20 mai 2009.

plus encore, d'un Ahdab font peu de poids dans cette configuration si les consignes de vote des trois leaders sont respectées.

IV. L'AMORCE D'UN CERCLE VERTUEUX ?

A. UNE LOI ELECTORALE RETROGRADE

Si l'on s'en tient aux déclarations publiques, la nécessité de réformer le système politique libanais en introduisant une loi électorale assurant une « meilleure » représentativité des élus, à travers la déconfessionnalisation du scrutin et l'ouverture de la classe politique à des figures indépendantes, fait l'objet d'un large consensus. Il est d'usage que chaque gouvernement formé à l'issue des élections parlementaires promette de plancher sur une loi plus progressiste en prévision du suffrage suivant – une bonne résolution de début de mandat rapidement oubliée par la suite. Les deux derniers Conseils des ministres n'ont pas échappé à la règle.

La réforme électorale était inscrite en tête des objectifs fixés par le gouvernement dirigé par Najib Mikati (19 avril 2005-19 juillet 2005) au lendemain de l'assassinat de Rafiq Hariri.¹¹⁹ Faute d'accord politique et par manque de temps, il s'est contenté d'organiser les élections de juin 2005 conformément à la loi de 2000. Les leaders politiques des deux bords, soucieux d'être réélus, s'étaient entendus pour reporter l'épineux dossier de la réforme électorale à l'échéance 2009.

Le nouveau gouvernement formé le 19 juillet 2005, dans sa déclaration inaugurale, réitéra la réforme électorale comme la priorité qu'il s'était fixé. Dès septembre, le premier ministre Fouad Siniora a mis sur pieds une Commission nationale pour la loi électorale au Liban, appelée commission « Boutros » du nom de son président, un ancien vice-premier ministre. Elle était explicitement chargée de « proposer les moyens de réformer le système électoral en préparant une nouvelle loi électorale ».¹²⁰ Financée et soutenue par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne, elle a puisé dans tout un corpus de propositions développées par la société civile libanaise,¹²¹ du reste bien représentée

¹¹⁹ Voir la déclaration ministérielle : www.pcm.gov.lb/.

¹²⁰ www.pcm.gov.lb/Cultures/ar-LB/Menu/الوزراء+مجلس+السابقة/w69.htm.

¹²¹ « Quand la commission Boutros s'est mise au travail, des ONG locales ont contribué leur expertise, de façon informelle, notamment la Lebanese Association for Democratic Elections (LADE), le Lebanese Center for Policy Studies (LCPS) et le Civil Campaign for Electoral Reform (CCER). Leurs experts ont stimulé la commission à flot en servant de conseillers techniques. C'était la première fois que la société civile au Liban devenait un acteur au cœur

parmi ses dix membres.¹²² Le contraste avec la loi électorale finalement votée est saisissant.

A partir de 1996, des militants associatifs s'étaient emparés de la cause de la réforme électorale. Au gré de leurs activités, ces associations avaient établi un programme de réforme qui s'organisait autour de deux axes, l'un relatif au type même de scrutin, l'autre aux procédures et techniques de vote.¹²³ Pour assurer la représentation la plus exacte et égalitaire de toutes les forces politiques en lice, elles soutenaient un scrutin proportionnel dans le cadre de circonscriptions larges. Elles revendiquaient aussi l'abaissement de l'âge du vote de 21 à 18 ans, le droit de vote des très nombreux Libanais à l'étranger et l'introduction d'un quota pour la représentation des femmes.

En termes de procédures, leurs demandes étaient aussi nombreuses qu'évidentes, au vu des critères internationaux :

- organisation du scrutin en une seule journée (les législatives s'organisaient au cours de quatre dimanches consécutifs, les résultats partiels étant annoncés au fur et à mesure)¹²⁴ ;

- vote dans le lieu de résidence (au lieu des circonscriptions où sont inscrits les registres d'état civil familiaux des votants, obligeant nombre d'entre eux à élire des « représentants » dont ils ne relèvent pas au quotidien) ;
- création d'une commission de contrôle indépendante pour l'organisation et le suivi des élections ;
- utilisation de bulletins pré-imprimés par l'Etat (plutôt que des bulletins préparés par les candidats ou les partis, ce qui leur permet de comptabiliser très précisément qui a voté pour eux et porte atteinte au secret du vote)¹²⁵ ;
- substitution de la carte d'identité à la carte d'électeur (l'attribution discrétionnaire de cette dernière étant utilisée comme moyen d'exclure certains électors) ;
- introduction d'un mécanisme de surveillance des médias et de contrôle de dépenses de campagne ;
- recours aux urnes de verre, aux isoloirs, à la présence d'observateurs dans les bureaux de vote,¹²⁶ etc.

Le projet de loi préparé par la Commission Boutros, et soumis au Premier ministre en juin 2006, reprit l'essentiel de cette plateforme, à trois nuances importantes près. Elle renonçait au changement du lieu de vote. Elle proposait un scrutin mixte, proportionnel dans les grandes circonscriptions et majoritaire dans les petites, censé assurer une « représentation juste et

du système politique, au lieu de manifester et lancer des pierres de l'extérieur. Des figures militantes telles que Saïd Sanadiqi et d'autres, ainsi que tous les représentants de la communauté internationale, ont nourri le comité de leurs informations et suggestions. C'était un moment historique ». Entretien de Crisis Group, Joe Hall, directeur du National Democratic Institute, Beyrouth, 20 mai 2009. « Illégale » dans les années 1990, puisque le ministère de l'Intérieur refusait d'en enregistrer les associations, la société civile tentait de « s'imposer au ministre, aux électeurs, aux candidats », et résistait aux intimidations du ministère de l'Intérieur. Avec la Commission Boutros, elle s'intégrait désormais « dans la loi ». Entretien de Crisis Group, Ziad Abdel Samad, président de la LADE, Beyrouth, 16 mai 2009.

¹²² La Commission Boutros rassemblait, outre des représentants des grandes formations politiques (sur la base traditionnelle d'une répartition communautaire), trois figures de la société civile très ouvertement engagés dans la réforme électorale, Ziad Baroud, Paul Salem et Nawaf Salam.

¹²³ Pour une synthèse, voir Nizar et Rana Saghieh, « Iqtirahat min ajl islah al-nizam al-intikhabi fi Lubnan » [Propositions pour la réforme du système électoral au Liban], LADE, Sijilat al-Nahar, Dar al-Nahar, 2004. Voir aussi Richard Chambers, « Electoral Reform Needs in Lebanon in the Light of the Recommendations of the 2005 EU Election Observation Mission », paper for the Foreign Affairs Committee of the European Parliament, 28 mai 2008.

¹²⁴ Outre que cela influençait le choix des électeurs et contribuait à durcir le ton des discours, cela entamait le principe d'égalité des conditions de la campagne sur l'ensemble du pays et donnait lieu, de dimanche en dimanche, à d'intenses

tractations entre candidats, groupes et électeurs, selon les résultats partiels annoncés au fur et à mesure (désistements, changements d'alliances, achats de voix ou de candidatures).

¹²⁵ En l'absence de normalisation des bulletins de vote, la loi prévoit que les électeurs écrivent le nom des candidats qu'ils souhaitent élire sur n'importe quelle feuille de papier blanc qu'ils déposent dans l'urne. Candidats et partis préparent donc eux-mêmes à leur guise des bulletins qu'ils distribuent préalablement aux électeurs. Ceci leur permet non seulement de proposer la liste de candidats qu'ils souhaitent voir élire, mais aussi et surtout de repérer, au moment du décompte des voix, les électeurs qui ont suivi leurs consignes de vote : en effet, l'ordre d'écriture des candidats et les polices choisies pour écrire leurs noms obéissent à de savants codes que les représentants des candidats dans le bureau de vote décryptent. Ils peuvent alors s'assurer de la loyauté de leurs électeurs et, dès lors, leur rendre les services monnayés en échange de leurs voix. Ceci leur permet également d'entretenir une connaissance très fine, famille par famille, maison par maison, de leur électoral.

¹²⁶ Jusqu'à 2009, les observateurs indépendants n'étaient pas légalement autorisés à entrer dans le bureau de vote. Ils observaient donc « de l'extérieur » ou utilisaient des laissez-passer propres aux représentants de partis ou aux journalistes.

équitable ». ¹²⁷ Enfin, elle introduisait un système complexe de quota de candidatures pour les femmes (mais pas un quota de sièges réservés). Très médiatisés, les travaux de la Commission s'étaient vus confier les missions suivantes par le gouvernement Siniora : dépasser les clivages confessionnels qui enveniment la vie politique, réformer les pratiques électorales, enraciner la démocratie parlementaire et la participation citoyenne et favoriser l'émergence de partis politiques modernes. ¹²⁸

L'éclatement de la guerre en juillet 2006, puis l'approfondissement de la crise politique, a rapidement éclipsé le projet de loi en question. Le Conseil des ministres l'enterra de fait. Formellement déposé devant le Parlement le 6 mai 2008, à la veille des affrontements de Beyrouth, par deux députés réformistes appartenant à des blocs opposés, Ghassan Mukheyber ¹²⁹ et Ghassan Tueni, il tomba victime du statu quo négocié à Doha.

Dans la loi électorale finalement votée le 29 septembre 2008, les législateurs ont renoncé à toutes les réformes de fond proposées. Le choix des circonscriptions, modelé sur la loi de 1960, représente même un bond en arrière, puisque le découpage retenu est celui du *caza* (la plus petite des divisions administratives), qui confessionnalise le vote et n'incite pas aux accords intercommunautaires. ¹³⁰ (Le *caza* de Beyrouth est quant à lui partagé en trois circonscriptions relativement homogènes du point de vue confessionnel). Le vote majoritaire à un tour est confirmé. L'émission des bulletins de vote standards et pré-imprimés, pour lutter contre les fraudes, est refusée. ¹³¹ La question du quota féminin est abandonnée.

Des deals politiques ont permis l'adoption de deux décisions reportées aux élections suivantes, à savoir l'autorisation de vote des Libanais à l'étranger ¹³² et l'adoption de la loi abaissant l'âge de vote de 21 à 18 ans (votée au Parlement le 19 mars 2009). Il s'agit là d'une sorte de compromis donnant-donnant entre représentants chrétiens et musulmans, les premiers espérant gonfler leur électorat avec la diaspora, les seconds pariant sur l'avantage que leur donne la pyramide démographique.

Concrètement, donc, la loi de 2008 renonce au projet réformiste, en dehors de quelques avancées procédurales décrites plus bas. Elle renouvelle une pratique ancrée de longue date qui consiste à remettre à plus tard une loi réformiste censée réorganiser l'architecture générale du système politique. ¹³³ Elle est plutôt taillée sur mesure pour la reproduction des élites et le renforcement du caractère communautaire de leur légitimité : c'est au fond le principe même de la loi de septembre 2008, qui défend au mieux les intérêts des principaux leaders politiques, locaux ou nationaux, et minimise les chances de voir émerger d'hypothétiques figures ou formations alternatives. Le maintien du

rent dans le même camp : ils ne s'étaient présentés à des élections qu'une fois auparavant [en 2005] et ne disposaient pas de machines électorales susceptibles de se sentir menacées par cette question, par contraste avec Amal ou le Courant du Futur. Les bulletins imprimés sont un moyen extrêmement efficace pour la comptabilisation par ces machines des voix achetées ; ils servent de reçu pour chaque vote. Hariri et Berri se sont ligués pour mobiliser l'assemblée contre la motion, qu'ils ont fait échouer avec une large majorité ». Entretien de Crisis Group, directeur du NDI au Liban, Beyrouth, 20 mai 2009.

¹³² Pour une version française de la loi électorale voir www.elections.gov.lb/Legal-Framework/Election-Law.aspx.

¹³³ Le 8 mars promet en cas de victoire l'instauration d'un système proportionnel, voire, dans le cas du Hizbollah, la création d'une circonscription unique sur l'ensemble du Liban et la déconfessionnalisation « progressive » du système, sans en préciser réellement le contenu, ni les étapes. Discours de Hassan Nasrallah, Beyrouth, 15 mai 2009. « Il faut commencer par mettre en œuvre les réformes de Taef, notamment la création d'un Sénat et l'annulation du confessionnalisme politique. La laïcité est dans notre document fondateur. Mais il faut rester progressif, ça doit émaner de la population ». Entretien de Crisis Group, Simon Abi Ramia, candidat et cadre du CPL, Jbeil, 17 mai 2009. Dans la mesure où il y a très peu de chance que le 8 mars dispose d'une majorité suffisante pour réviser la loi électorale, ce programme ne l'engage pas trop. « Tous disent qu'ils comptent plancher sur une nouvelle loi électorale rapidement après le scrutin. C'est une vieille rengaine ». Entretien de Crisis Group, Ghaleb Mahmassani, avocat membre de la Commission Boutros, Beyrouth, 20 mai 2009.

¹²⁷ A cet égard, le mode de scrutin proposé s'avérait d'emblée trop ambitieux aux yeux de certains observateurs. « Les complexités du système Boutros proposé, combinées aux incertitudes qu'il suscitait concernant la victoire des forces politiques établies, signifiaient qu'il n'a jamais été pris au sérieux par les partis, en tant qu'option crédible vers la réforme ». Richard Chambers, op. cit., p. 3.

¹²⁸ Voir la déclaration ministérielle (www.pcm.gov.lb/).

¹²⁹ « Il fallait marquer l'importance de la réforme. Même si nous sommes d'accord sur rien, il faut absolument que cette réforme électorale ait lieu ». Entretien de Crisis Group, Ghassan Mukheyber, député du bloc Changement et réforme, Beyt Merry, 16 mai 2009.

¹³⁰ « Dire que les élections se déroulent sous la loi de 1960, c'est dire que les ténors communautaires vont décider du sort du scrutin. C'est aussi remettre en question tout principe de modération, puisque les discours extrémistes l'emportent dans un tel scrutin majoritaire ». Entretien de Crisis Group, Abbas Halabi, figure intellectuelle druze, Beyrouth, 20 mai 2009.

¹³¹ « Le parlement s'est initialement scindé en deux, avec 35 votes pour et autant contre. Aoun et Geagea se retrouvèrent

statu quo s'exprime aussi dans une complicité partagée sur les pratiques de manipulation des élections (comme l'illustre l'échec du projet de loi relatif à l'adoption de bulletins de vote pré-imprimés).

Une interprétation positive de cet état de fait consiste à dire que, après plusieurs années de confrontation frontale, le consensus sur les conditions dans lesquelles se tient le scrutin, validées unanimement à Doha par les parties libanaises et leurs parrains étrangers, s'apparente à un nouveau pacte politique, comme d'autres accords « fondateurs » entre adversaires politiques ont pu conduire ailleurs à des changements de régimes et transition démocratique. Sleimane rappelle d'ailleurs à longueur d'interventions qu'il défend une République du « pacte » (*mithaqi*), en référence au Pacte national de 1943, à l'accord de Taef mais aussi à celui de Doha qui lui a permis d'être élu à son poste.¹³⁴

C'est aussi dans cette perspective que s'inscrit le discours accompagnant Doha sur l'importance de « redonner confiance aux chrétiens », affaiblis démographiquement : pour les défenseurs de cette thèse, au premier chef desquels Aoun, le nouveau découpage territorial leur permet de redevenir maîtres de la décision en matière de désignation des représentants chrétiens.

Une lecture plus négative voit dans cet arrangement entre les deux camps, qui assure à chacun que la victoire de l'autre ne lui nuira pas trop et réduit au maximum l'incertitude électorale, la perpétuation d'un système d'immobilisme chronique dont toutes les parties tirent objectivement profit. Cela étant, si pour ceux qui la critiquent « elle régénère les conditions de la crise, en garantissant l'élection des mêmes acteurs et la survie du féodalisme politique »,¹³⁵ elle stabilise aussi, en quelque sorte, le système – en évitant qu'une partie ne se sente fondamentalement menacée.

Les formations politiques qui l'ont voté à l'unanimité ont beau jeu de la critiquer.¹³⁶ Mais ce double langage (l'appel ouvert à la réforme et le blocage systématique de toute initiative concrète), lors d'élections qui constituent un précédent important, tourne en dérision toute perspective de changement et hypothèque la crédibilité du scrutin aux yeux des votants. Un électeur chrétien exprimait ainsi son désenchantement :

¹³⁴ Interview de Michel Sleimane, *La Revue du Liban*, 13 mai 2009.

¹³⁵ Entretien de Crisis Group, Ziad Abdel Samad, président de la LADE, 16 mai 2009.

¹³⁶ « Cette loi électorale est équilibrée puisque tout le monde s'accorde sur le fait qu'elle est mauvaise ». Entretien de Crisis Group, Malek Khoury, homme d'affaires intellectuel engagé, Tripoli, 19 mai 2009.

C'est simple : il y a deux camps et les élections n'y changeront rien. Ils vont se partager le gâteau. Ils sont tellement opposés qu'ils ne peuvent ni gouverner l'un contre l'autre, ni gouverner ensemble. Le seul vrai progrès c'est que les élections sont organisées sur un seul jour. Comme ça je peux mettre ma tête sous l'oreiller, dormir toute la journée et passer tout de suite à autre chose, au lieu de subir cette mascarade sur quatre semaines.¹³⁷

B. QUELQUES AVANCEES PROCEDURALES

Les éléments de réforme procéduraux introduits par la loi de 2008 ne sont pas négligeables pour autant : organisation du vote en un seul jour ; utilisation de la carte d'identité comme carte électorale ; apposition de l'empreinte du pouce à l'encre spéciale ; recours obligatoire aux isolements, permettant aux électeurs qui refusent d'utiliser les bulletins des partis de voter de façon indépendante et discrète. Trois innovations supplémentaires introduites par la loi, le contrôle de la propagande et de la publicité électorales, le plafonnement des dépenses de campagne et la constitution d'une Commission de supervision de la campagne électorale ont une portée surtout symbolique à ce stade, en raison de difficultés pratiques de mise en œuvre, et seront discutées plus bas.

Ces améliorations modestes n'en constituent pas moins un progrès notable sur les modalités des scrutins précédents, dont les travers ont systématiquement été étouffés, soit au motif de la *pax syriana*, soit en raison de la précipitation de la communauté internationale à valider, en 2005, des résultats qui entérinaient la fin de celle-ci. C'est dans ce sens que certains acteurs politiques ont assigné à ces élections l'objectif d'être un nouveau point de départ pour la vie politique libanaise. C'est le cas, entre autres, de Michel Sleimane¹³⁸ et du ministre de l'Intérieur, Ziad Baroud,¹³⁹ directement issu du militantisme associatif

¹³⁷ Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 21 mai 2009.

¹³⁸ « J'ai fait part à M. Biden des préparatifs de l'Etat libanais pour organiser en toute transparence et honnêteté les élections législatives du 7 juin prochain, pour qu'elles reflètent la volonté du peuple libanais et son engagement dans le processus démocratique. Elles vont donner un nouvel élan au travail des institutions, aux rouages du pouvoir, et au chantier de la réforme administrative et politique ». Discours donné lors de la réception de Joseph Biden au Palais présidentiel, Baabda, 22 mai 2009 (www.presidency.gov.lb).

¹³⁹ « Les élections de 2009 constituent une première étape vers la réforme électorale ». Discours de Ziad Baroud, 11 décembre 2008. « Les élections du 7 juin sont une étape

où il s'était personnellement engagé pour la réforme électorale.

Leur stratégie est celle du « reculer pour mieux sauter », c'est-à-dire accepter temporairement d'abandonner la gageure d'une réforme électorale radicale tout en enclenchant, à travers des mesures à la marge, un processus de réforme à plus long terme. Il s'agit toutefois d'un pari périlleux qui peut, au contraire, enterrer toute ambition réformiste en consacrant le statu quo, voire en compromettant la société civile dans sa reproduction.¹⁴⁰

Ils misent cependant sur un autre élément, en l'occurrence des mécanismes renforcés d'observation. La loi de 2008 prévoit un rôle pour la société civile à cet égard et le ministère de l'Intérieur a capitalisé sur cette nouvelle ressource. La présence de la Lebanese Association for Democratic Elections (LADE) et de Lebanese Transparency Association (LTA) dans le processus électoral est régularisée, institutionnalisée et sert de relais à l'expertise internationale. A l'issue de quinze ans de mobilisation et de promotion de leur cause, les militants associatifs sont enfin autorisés, par la loi électorale, à « accompagner et surveiller le déroulement des élections ».¹⁴¹ Pour ces élections, la LADE à elle seule a déployé de 2,000 à 3,000 observateurs volontaires qui, à la différence des observateurs extérieurs, jouissent d'une connaissance intime du terrain et peuvent exercer leurs fonctions sur la durée.

Le ministère de l'Intérieur a aussi eu recours à une aide massive, financière et technique, de la part de la communauté internationale, qu'il a pris soin de canaliser et coordonner. Avec l'Union européenne (UE), le PNUD et l'International Foundation for Electoral

déterminante vers la réforme ». Déclaration de Ziad Baroud, Beyrouth, 8 avril 2009.

¹⁴⁰ Le ministre de l'Intérieur, qui s'entoure de nombreux leaders du mouvement pour la démocratie des élections, est l'un des plus âpres critiques de la loi. « J'aurais préféré un système proportionnel, bien meilleur pour le Liban, parce qu'il permet la représentation des minorités confessionnelles et politiques, et je regrette qu'ils aient laissé tomber nombre de réformes sous différents prétextes tels que le manque de temps ou que le moment n'est pas opportun : la commission indépendante, les bulletins pré-imprimés, etc. ». Discours de Ziad Baroud, Beyrouth, 8 avril 2009. Toutefois, ces figures du mouvement associatif se trouvent contraints de mettre en œuvre une loi largement en décalage avec leurs convictions, la cause qu'ils défendent depuis près de quinze ans et la plateforme qu'ils ont portée jusque dans la commission Boutros. Leur participation à l'action publique, dans ce contexte, contribue à vider de sa force vive et de sa capacité critique l'important contre-pouvoir qu'elles représentaient.

¹⁴¹ Article 20 de la loi électorale 25/2008.

Systems (IFES),¹⁴² ONG financée partiellement par l'USAID,¹⁴³ il a signé un protocole d'accord par lequel ces trois pourvoyeurs d'assistance mettent leurs ressources au service de l'organisation du scrutin. L'UE a mandaté une équipe technique dès janvier 2009 pour assister la Commission de supervision des élections, acquérir le matériel conforme aux critères électoraux et introduire un système de compilation informatique des résultats. IFES cartographie les risques et les bureaux de vote, et soutient la campagne de sensibilisation pour l'enregistrement des électeurs. Le PNUD est chargé quant à lui de la formation des agents électoraux, du processus d'inscription des électeurs et de la mise en place d'un site web sur les élections.¹⁴⁴

En matière d'observation, l'UE a dépêché une mission d'une centaine de personnes quelques semaines avant le scrutin. Le National Democratic Institute (NDI) américain, présent au Liban depuis 1996, a mobilisé de son côté une trentaine d'observateurs. Le Carter Center, la Ligue arabe et le gouvernement turc également missionnent des délégations. Un responsable de NDI insiste sur le contraste avec les scrutins précédents :

Contrairement au scrutin de 2005, il y a cinq missions internationales d'observateurs. En 2005, il n'y en avait qu'une, celle de l'Union européenne, et elle a été vertement critiquée. L'UE avait, parmi d'autres, poussé à la tenue d'élections rapides, tout de suite après la chute du gouvernement Karamé. Tout a été préparé à la dernière minute. Il n'y avait pas de temps pour des observateurs à long terme et encore moins de volonté pour critiquer les élections. La situation actuelle est totalement différente.¹⁴⁵

La présence limitée de ces observateurs étrangers (en nombre mais surtout en temps), combinée à leur visibilité disproportionnée, la légitimité « naturelle » et la complaisance politique de leurs verdicts, tendent à irriter les représentants de la société civile libanaise, qui estiment que leurs efforts en ressortent affaiblis.¹⁴⁶

¹⁴² www.ifes.org/lebanon.html.

¹⁴³ United States Agency for International Development.

¹⁴⁴ www.elections.gouv.lb.

¹⁴⁵ Entretien de Crisis Group, Joe Hall, directeur du NDI au Liban, Beyrouth, 20 mai 2009.

¹⁴⁶ « Certains des plus ardents opposants aux missions d'observation internationales venaient de la société civile. Ils les voient comme l'intrusion d'étrangers ignorants qui volent la vedette à ceux qui travaillent sur le terrain à long terme. Mais ils sont en train de prendre conscience que ces étrangers apportent avec eux une méthodologie dont ils peuvent s'inspirer, et qu'ils sont enthousiastes à l'idée de mettre en valeur et à profit les efforts des locaux ». Ibid.

A l'inverse, des synergies sont possibles, pour peu que ces instances internationales s'appuient sur l'expertise locale et viennent renforcer son message.

C. UN CADRE INSTITUTIONNEL DÉFAILLANT

Les institutions de contrôle et d'arbitrage s'avèrent fragiles. La Commission de supervision de la campagne électorale dispose de fait de peu de pouvoir, d'une faible autonomie et d'un mandat restreint. Loin d'être indépendante, elle est placée sous la tutelle du ministre de l'Intérieur, qui peut la présider (sans participer au vote).¹⁴⁷ Sa composition n'a pu échapper au contrôle des différents leaders politiques, dans un souci d'équilibre communautaire. Ceci n'empêche que certains de ses membres sont directement issus du militantisme associatif.¹⁴⁸ Plane l'espoir qu'elle puisse être réformée « plus tard »,¹⁴⁹ mais sa nature et sa composition créent malgré tout un précédent. En ce qui concerne sa mission, elle est chargée, essentiellement, de surveiller la couverture médiatique et le financement des campagnes¹⁵⁰ dans un contexte où cela lui est quasiment impossible.

¹⁴⁷ Cf. www.elections.gov.lb/SCEC/Campaign-Finance-Regulations/dec_par_la_commission.aspx?lang=fr-fr.

¹⁴⁸ L'un de ses membres est Khalil Gebara, ex-co-directeur exécutif de Lebanese Transparency Association, répondant à la provision de la loi électorale appelant à l'inclusion d'« experts reconnus dans le domaine des élections ». Article 12 du Chapitre 3 de la loi 25/2008.

¹⁴⁹ « La commission indépendante est devenue commission de supervision. Mais quand même l'idée est là. ... Si la Commission de supervision de la campagne électorale réussit à montrer un exemple de bonne performance, nous pourrions nous baser sur ça pour demander plus. On essaie d'améliorer la performance de cette commission ». Entretien de Crisis Group, Ziad Abdel Samad, président de la Lebanese Association for Democratic Elections, Beyrouth, 16 mai 2009.

¹⁵⁰ Légalement, son mandat est le suivant : 1) Recevoir les requêtes des médias audiovisuels et de la presse écrite, lesquels souhaitent participer à la couverture médiatique contre rémunération du scrutin selon les dispositions de la présente loi. 2) Veiller, en application des dispositions de la présente loi, à l'observation par les candidats, les listes et les médias des lois et règlements qui régissent la concurrence électorale. 3) Contrôler les dépenses électorales suivant les dispositions de la présente loi. 4) Recevoir et contrôler les relevés de comptes de campagne des candidats et des listes dans un délai d'un mois à compter de la tenue des élections. 5) Établir un rapport sur l'ensemble des activités engagées par la Commission et le remettre au président de la République, au président de la Chambre des députés ainsi qu'au Premier ministre et publier ce rapport au Journal officiel.

Comme les élections précédentes,¹⁵¹ cette campagne est extrêmement coûteuse. Les données quantitatives fiables font défaut, mais les accusations réciproques et les témoignages abondent. Au registre des dépenses les plus légitimes figurent le coût des panneaux publicitaires dont le pays est recouvert et la rémunération des représentants des candidats (*mandubin*) dans les permanences et les bureaux de vote. Mais les candidats évoquent aussi volontiers les doléances que leur portent les électeurs dans ce moment privilégié de l'élection : frais médicaux et hospitaliers, frais de scolarité, asphaltage des routes, construction de murs, offres d'emploi, voire prise en charge du voyage pour venir voter au Liban.¹⁵² Tous s'accordent à dire qu'il s'agit là de pratiques classiques, vu les « défaillances des services de l'Etat ».¹⁵³ Ces pratiques ont été dénoncées par les rapports de surveillance de la Lebanese Association for Democratic Elections ;¹⁵⁴ il ne s'agit sûrement, cependant, que de la partie émergée de l'iceberg ; l'achat pur et simple de votes est largement considéré comme une pratique répandue et massive.

La loi de 2008 a fixé un plafond pour les dépenses électorales¹⁵⁵ et stipule que « tout candidat doit ouvrir un compte dénommé 'compte de campagne électorale' auprès d'une banque opérant au Liban » et non protégée par le secret bancaire. Il n'en est pas moins « loisible à tout candidat de puiser dans son patrimoine personnel pour pourvoir aux dépenses de sa campagne électorale ».¹⁵⁶ Ce « patrimoine » est en revanche protégé par le secret bancaire, et peut naturellement être renfloué de donations diverses, provenant par exemple de sponsors étrangers.¹⁵⁷ Le plafond, trop bas

¹⁵¹ « Parliamentary Elections, Lebanon 2005, Final Report », European Union Election Observation Mission.

¹⁵² Les témoignages sont pléthores. Voir néanmoins les reportages de Fida Itani, « La saison d'injonction de l'argent a commencé tôt dans la capitale du Sud », *Al-Akhbar*, 21 mai 2009, et Saer Ghandour, « C'est comme ça que le candidat corrompt l'électeur », *Al-Akhbar*, 29 mai 2009.

¹⁵³ L'Etat social libanais est en effet embryonnaire, le niveau de protection sociale des citoyens congru : les soins de santé et les dépenses d'éducation demeurent inaccessibles pour un nombre important de citoyens ; c'est au privé, individus, familles, organisations ou employeurs de supporter l'essentiel des dépenses. Myriam Catusse et Karam Karam, « Libano : la 'Repubblica mercato' e le logiche di una 'questione sociale' », *Afriche e Orienti* (janvier 2008), pp. 51-70.

¹⁵⁴ « Observation du 7 avril au 7 mai », Lebanese Association for Democratic Elections, second rapport, 8 mai 2009, www.observe.lade.org.

¹⁵⁵ Les dépenses sont plafonnées à une somme fixe forfaitaire de 150 millions de livres (\$100,000) par candidat auxquelles s'ajoutent 3,000 livres (\$2) par électeur inscrit dans la circonscription.

¹⁵⁶ Chapitre 5 de la loi 25-2008.

¹⁵⁷ Alors que la loi électorale l'interdit expressément.

aux dire des équipes de campagne, ne peut du reste qu'encourager celles-ci à tenir des doubles comptes.

Les infractions aux restrictions médiatiques et aux conditions de la propagande sont plus faciles à déceler : la Lebanese Association for Democratic Elections mentionne des cas d'incitation à la haine, des affiches violentes, la diffamation, l'usage direct des médias par les candidats, la destruction des outils de campagne des adversaires, l'utilisation pour la campagne de lieux publics incluant les multiples lieux de culte, les municipalités et même le Sérail (le siège du gouvernement), et ainsi de suite. Elle mentionne quelques cas d'achat de voix avérés.¹⁵⁸ La Commission de supervision de la campagne électorale, à qui la Lebanese Association for Democratic Elections transmet ces dossiers, n'a publié de rapport que sur l'information et la propagande électorales, et ne dispose de toute façon d'aucune capacité de rétorsion. Le problème qui se pose, c'est que toutes les chaînes de télévision locales et tous les journaux libanais concernés sont profondément partisans, ce qui rend illusoire les règles en question. Selon un membre de la commission Boutros :

Comment, en pratique, appliquer les restrictions décidées ? Les médias sont tous tenus par les partis eux-mêmes, ce qui rend les règles difficilement applicables, et les violations sont tellement flagrantes ! C'est à se demander comment une instance de supervision pourrait juger. Théoriquement, la sanction devrait être la suspension des fautifs, mais on parle là de l'ensemble de la classe politique.¹⁵⁹

Plus grave encore, à deux semaines du scrutin, des postes clefs restaient vacants en raison de l'incapacité des deux camps à se mettre d'accord sur des candidats de compromis. Les membres du Conseil constitutionnel, arbitre ultime des processus électoraux,¹⁶⁰ de même que certains hauts fonctionnaires administratifs indispensables à l'organisation des élections, certains préfets (*muhafezin*), ou encore le secrétaire général du ministère de l'Intérieur n'avaient pas été nommés. Le Conseil constitutionnel a finalement été nommé le 26

mai après d'innombrables tractations et blocages au sein du Conseil des ministres. Mais de telles paralysies entravent la bonne organisation du scrutin et jettent le doute sur sa régularité. Ils affectent aussi le prestige et l'impartialité des fonctions sujettes aux tractations, marchandages et chantages des parties, affaiblissant davantage des mécanismes de contrôle dont la crédibilité aurait du, dans un monde idéal, sortir renforcée du scrutin.

En dernière instance, aucune institution véritablement autonome de contrôle et d'arbitrage n'existe pour valider la légitimité des résultats du suffrage, laissant imaginer un scénario dans lesquels les deux camps se renverront des accusations réciproques sur la base d'irrégularités collectives.

¹⁵⁸ « Observation du 7 avril au 7 mai », op. cit.

¹⁵⁹ Entretien de Crisis Group, membre de la Commission Boutros, Beyrouth, 20 mai 2009.

¹⁶⁰ « Il appartient également au Conseil Constitutionnel de connaître du contentieux des élections législatives et ce sur une requête présentée par le candidat battu aux élections, dans la même circonscription que l'élu, au Président du Conseil Constitutionnel, dans un délai ne dépassant pas trente jours à compter de la proclamation des résultats dans cette circonscription sous peine d'irrecevabilité ». www.conseil-constitutionnel.gov.lb/fr/loi250.htm.

V. CONCLUSION : RETOUR A LA CASE DEPART ?

Quels que soient les résultats, ils seront certainement suivis d'une nouvelle période de flottements relative à la désignation d'un premier ministre, la formation du gouvernement et l'élaboration de sa déclaration ministérielle. De ce point de vue, une victoire du 14 mars ou du 8 mars ne bouleversera pas radicalement la donne. La victoire des uns ou des autres ne peut qu'être de courte durée, et risque en tout état de cause de butter sur les mêmes pierres d'achoppement que précédemment. La question centrale des lendemains de ce scrutin restera celle des armes du Hizbollah et, plus largement, le positionnement du pays dans la région. Les désaccords qu'elle suscite sont foncièrement liés à des rapports de forces régionaux et internationaux qui dépassent de loin le Liban, et rien ne permet d'envisager qu'elle ne se règle au sein du Parlement ou du gouvernement issus des urnes.¹⁶¹

Réduire les enjeux, comme Washington semble parfois le faire, à la victoire possible d'une coalition dominée par le Hizbollah revient donc à se tromper de problème. Un responsable américain dépeignait avec lucidité, quant à lui, le caractère symétrique de la situation :

On assiste à une guerre civile froide au Liban. L'impasse va se prolonger quoi qu'il arrive. Les parties libanaises vont continuer de s'armer et de se préparer, tandis que le Liban restera une terre d'affrontement par procuration où se joueront les conflits de la région. A terme, tout cela peut finir par une nouvelle guerre « chaude ».¹⁶²

Si ce scénario pessimiste n'a rien d'inéluctable, il n'en reste pas moins que la volonté de compromis dont feront preuve les parties libanaises au lendemain du scrutin dépendront en grande partie des signaux qu'elles liront dans les déclarations et les actes de leurs alliés étrangers respectifs. Or il n'a jamais été question, jusqu'à présent, que le consensus international sur la nécessité de tenir des élections pacifiques se prolonge par une quelconque impartialité vis-à-vis des vainqueurs et vaincus. La trêve de Doha pourrait

déboucher sur un nouveau « pacte » entre Libanais, pour peu que le scrutin entérine le principe de partage du pouvoir, ou au contraire sur un précédent négatif, si les résultats sont interprétés de manière à favoriser un camp au détriment de l'autre.

Ce scrutin a donc valeur de test pour la communauté internationale, qui a montré une inquiétante partialité, à l'occasion de chacun des suffrages organisés récemment dans la région, dans son appréhension de leurs conclusions. Il s'agit cette fois d'en tirer les leçons, pour ne pas de replonger dans une confrontation sans issue.

Pour peu qu'une solution négociée soit trouvée au lendemain du dépouillage, il convient aussi de ne pas pousser une fois de plus un grand soupir de soulagement, à voir le Liban échapper, ne serait-ce que provisoirement, à un cycle de confrontation ; et de s'intéresser aux causes plus profondes, structurelles, de cette instabilité chronique. Si la dernière crise en date n'est résolue que par un accord sur la poursuite du statu quo, on peut se demander s'il faudra longtemps avant que les tensions éclatent de nouveau.

Aussi, tout deal politique doit-il s'assortir de quelques progrès, mêmes modestes, vers l'assainissement du système politique. Tenter une réforme radicale reste doublement illusoire, puisque qu'elle exigerait le consentement d'une classe politique qui n'y voit pas son intérêt, d'une part, et parce qu'elle générerait de leur part des réactions défensives – et donc davantage d'instabilité – de l'autre. Mais ce constat réaliste ne doit pas conduire à une complaisance totale. Les parties libanaises ont peu d'arguments à avancer pour justifier l'absence d'un Conseil constitutionnel un tant soit peu fonctionnel, d'une Commission de supervision des élections indépendantes, d'une loi électorale réglementant de façon crédible le financement et la teneur médiatique des campagnes, sans parler des bulletins de vote. A l'approche des élections municipales de 2010, il y a l'occasion de poser quelques bases pour une réforme, quand bien même très progressive, d'un système politique dont les acteurs s'accommodent trop volontiers des dysfonctionnements.

Beyrouth/Bruxelles, 4 juin 2009

¹⁶¹ « Ces dossiers sont si épineux qu'il y a des raisons de douter que la diplomatie puisse porter des fruits. L'accalmie actuelle n'a rien d'irréversible ». Entretien de Crisis Group, haut responsable de l'appareil de sécurité libanais, Beyrouth, 6 mars 2009.

¹⁶² Entretien de Crisis Group, Washington, 9 March 2009. A ce sujet, voir Peter Harling et Sahar Atrache, « Le Liban à l'aube d'un nouveau cycle de violence ? », *Al-Hayat*, 3 avril 2009.

ANNEXE A

CARTE DU LIBAN



Courtesy of The General Libraries, The University of Texas at Austin

Base 802856A1 (C00059) 5-02

ANNEXE B

A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de douze pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des Etats-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington DC (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale) et New York, un bureau à Londres, et deux présences de liaison à Moscou et Pékin. L'organisation dispose actuellement de neuf bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina et Tbilissi) et dix-huit représentations locales (Abuja, Bakou, Bangkok, Beyrouth, Le Caire, Colombo, Damas, Dili, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Ouagadougou, Port-au-Prince, Pretoria, Sarajevo, Séoul et Téhéran). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie/Myanmar, Cachemire, Corée du Nord, détroit de Taïwan, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal,

Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Russie (Nord-Caucase), Serbie, Turquie et Ukraine; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Iran, Iraq, Israël-Palestine, Liban, Maroc, Syrie et Yemen; et en Amérique latine et aux Caraïbes : Bolivie, Colombie, Equateur, Guatemala, Haïti et Venezuela.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence américaine pour le Développement international, l'Agence australienne pour le Développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de Développement international, l'Agence japonaise pour la Coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le Développement international, le Centre de recherches pour le Développement international du Canada, le Conseil de la Recherche économique et sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement international, le Ministère allemand fédéral des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui soutiennent annuellement et/ou contribuent à la Fondation *Securing the Future* de Crisis Group, regroupent : Better World Fund, Carnegie Corporation of New York, William & Flora Hewlett Foundation, Humanity United, Hunt Alternatives Fund, Jewish World Watch, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Open Society Institute, Victor Pinchuk Foundation, Radcliffe Foundation, Rockefeller Brothers Fund, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

juin 2009

ANNEXE C

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS 2006

AFRIQUE DU NORD

La transition politique en Mauritanie: bilan et perspectives, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°53, 24 avril 2006 (uniquement disponible en français)

Egypt's Sinai Question, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°61, 30 janvier 2007 (aussi disponible en arabe)

Sahara Occidental: le coût du conflit, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°65, 11 juin 2007 (aussi disponible en anglais et en arabe)

Sahara Occidental: sortir de l'impasse, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°66, 11 juin 2007 (aussi disponible en anglais et en arabe)

Egypt's Muslim Brothers: Confrontation or Integration?, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°76, 18 juin 2008 (aussi disponible en arabe)

CONFLIT ISRAELO-ARABE

Enter Hamas: The Challenges of Political Integration, Rapport Moyen-Orient N°49, 18 janvier 2006 (aussi disponible en arabe et en hébreu)

Palestinians, Israel and the Quartet: Pulling Back From the Brink, Rapport Moyen-Orient N°54, 13 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Israel/Palestine/Lebanon: Climbing out of the Abyss, Rapport Moyen-Orient N°57, 25 juillet 2006 (aussi disponible en arabe)

The Arab-Israeli Conflict: To Reach a Lasting Peace, Rapport Moyen-Orient N°58, 5 octobre 2006

Israël/Hezbollah/Liban: éviter un regain de violence, Rapport Moyen-Orient N°59, 1^{er} novembre 2006 (aussi disponible arabe et en anglais)

Lebanon at a Tripwire, Briefing Moyen-Orient N°20, 21 décembre 2006 (aussi disponible en arabe et en farsi)

After Mecca: Engaging Hamas, Rapport Moyen-Orient N°62, 28 février 2007 (aussi disponible en arabe)

Restarting Israeli-Syrian Negotiations, Rapport Moyen-Orient N°63, 10 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

After Gaza, Rapport Moyen-Orient N°68, 2 août 2007 (aussi disponible en arabe)

Le Hezbollah et la crise libanaise, Rapport Moyen-Orient N°69, 10 octobre 2007 (aussi disponible en anglais et en arabe)

The Israeli-Palestinian Conflict: Annapolis and After, Briefing Moyen-Orient N°22, 20 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Inside Gaza: The Challenge of Clans and Families, Rapport Moyen-Orient N°71, 20 décembre 2007

Ruling Palestine I: Gaza Under Hamas, Rapport Moyen-Orient N°73, 19 mars 2008 (aussi disponible en arabe)

Lebanon: Hizbollah's Weapons Turn Inward, Briefing Moyen-Orient N°23, 15 mai 2008 (aussi disponible en arabe)

La nouvelle équation libanaise: le rôle central des Chrétiens, Rapport Moyen-Orient N°78, 15 juillet 2008 (aussi disponible en anglais)

Ruling Palestine II: The West Bank Model?, Rapport Moyen-Orient N°79, 17 juillet 2008 (aussi disponible en arabe)

Round Two in Gaza, Briefing Moyen-Orient N°24, 11 septembre 2008 (aussi disponible en arabe)

Palestine Divided, Briefing Moyen-Orient N°25, 17 décembre 2008 (aussi disponible en arabe)

Ending the War in Gaza, Briefing Moyen-Orient N°26, 05 janvier 2009 (aussi disponible en arabe et hébreu)

Dialoguer avec Damas? Les leçons de l'expérience française, Briefing Moyen-Orient N°27, 15 janvier 2009 (aussi disponible en anglais et arabe)

Engaging Syria? U.S. Constraints and Opportunities, Rapport Moyen-Orient N°83, 11 février 2009 (aussi disponible en arabe)

Nurturing Instability: Lebanon's Palestinian Refugee Camps, Rapport Moyen-Orient N°84, 19 février 2009 (aussi disponible en arabe et hébreu)

Gaza's Unfinished Business, Rapport Moyen-Orient N°85, 23 avril 2009 (aussi disponible en hébreu)

IRAK/IRAN/GOLFE

In Their Own Words: Reading the Iraqi Insurgency, Rapport Moyen-Orient N°50, 15 février 2006 (aussi disponible en arabe)

Iran: Is There a Way Out of the Nuclear Impasse?, Rapport Moyen-Orient N°51, 23 février 2006 (aussi disponible en arabe)

The Next Iraqi War? Sectarianism and Civil Conflict, Rapport Moyen-Orient N°52, 27 février 2006 (aussi disponible en arabe)

Iraq's Muqtada Al-Sadr: Spoiler or Stabiliser?, Rapport Moyen-Orient N°55, 11 juillet 2006 (aussi disponible en arabe)

Iraq and the Kurds: The Brewing Battle over Kirkuk, Rapport Moyen-Orient N°56, 18 juillet 2006 (aussi disponible en arabe et en kurde)

After Baker-Hamilton: What to Do in Iraq, Rapport Moyen-Orient N°60, 18 décembre 2006 (aussi disponible en arabe et en farsi)

Iran: Ahmadi-Nejad's Tumultuous Presidency, Briefing Moyen-Orient N°21, 6 février 2007 (aussi disponible en arabe et en farsi)

Iraq and the Kurds: Resolving the Kirkuk Crisis, Rapport Moyen-Orient N°64, 19 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

Where Is Iraq Heading? Lessons from Basra, Rapport Moyen-Orient N°67, 25 juin 2007 (aussi disponible en arabe)

Shiite Politics in Iraq: The Role of the Supreme Council, Rapport Moyen-Orient N°70, 15 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Iraq's Civil War, the Sadrists and the Surge, Rapport Moyen-Orient N°72, 7 février 2008 (aussi disponible en arabe)

Iraq After the Surge I: The New Sunni Landscape, Rapport Moyen-Orient N°74, 30 avril 2008 (aussi disponible en arabe)

Iraq After the Surge II: The Need for a New Political Strategy, Rapport Moyen-Orient N°75, 30 avril 2008 (aussi disponible en arabe)

Failed Responsibility: Iraqi Refugees in Syria, Jordan and Lebanon, Rapport Moyen-Orient N°77, 10 juillet 2008 (aussi disponible en arabe)

Oil for Soil: Toward a Grand Bargain on Iraq and the Kurds, Rapport Moyen-Orient N°80, 28 octobre 2008 (aussi disponible en arabe et kurde)

Turkey and Iraqi Kurds: Conflict or Cooperation?, Rapport Moyen-Orient N°81, 13 novembre 2008 (aussi disponible en arabe, kurde et turc)

Iraq's Provincial Elections: The Stakes, Rapport Moyen-Orient N°82, 27 janvier 2009 (aussi disponible en arabe)

Yemen: Defusing the Saada Time Bomb, Rapport Moyen-Orient N°86, 27 mai 2009

U.S.-Iranian Engagement: The View from Tehran, Briefing Moyen-Orient N°28, 2 juin 2009

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Afrique;
- l'Asie;
- l'Europe;
- l'Amérique latine et la Caraïbe;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord;
- des sujets thématiques;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web:
www.crisisgroup.org.

ANNEXE D

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Lord (Christopher) Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures; ancien gouverneur de Hong Kong; ancien membre du Conseil des ministres britannique; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas R Pickering

Ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigeria et de la Jordanie; vice-président de Hills & Company

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Comité de direction

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'Etat adjoint; ancien ambassadeur des Etats-Unis en Turquie

Emma Bonino*

Ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie; ancienne commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Cheryl Carolus

Ancienne haut commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattai

Membre du Conseil d'administration, Petrolplus, Suisse

Yoichi Funabashi

Rédacteur en chef et chroniqueur de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du Conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des Etats-Unis

George Soros

Président, Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Finlande

*Vice-présidente

Autres membres du Conseil

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des Etats-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

SAR le Prince Turki al-Faisal

Ancien ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite aux Etats-Unis

Kofi Annan

Ancien Secrétaire général des Nations unies; prix Nobel de la Paix (2001)

Louise Arbour

Ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme; ancienne procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

Richard Armitage

Ancien sous-secrétaire d'Etat américain

Lord (Paddy) Ashdown

Ancien haut représentant en Bosnie-Herzégovine; ancien président du Parti libéral-démocrate, Royaume-Uni

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des Etats-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet; ancien ambassadeur de l'Inde aux Etats-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Yegor Gaidar

Ancien Premier ministre de la Russie

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement; ancienne représentante au Commerce extérieur des Etats-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Ancienne ambassadrice des Etats-Unis en Autriche; présidente de l'Initiative for Inclusive Security and Hunt Alternatives Fund

Anwar Ibrahim

Ancien vice-premier ministre de Malaisie

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Mo Ibrahim Foundation; fondateur, Celtel International

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction; présidente de la Commission des droits de l'homme au Pakistan

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire, America Online, Inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Aleksander Kwaśniewski

Ancien président de la Pologne

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne Secrétaire internationale de PEN International; romancière et journaliste, Etats-Unis

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Carnegie Endowment for International Peace, Etats-Unis

Moisés Naím

Ancien ministre de l'Industrie et du commerce du Venezuela; rédacteur en chef, Foreign Policy

Ayo Obe

Présidente du Conseil d'administration, Goree Institute, Sénégal

Christine Ockrent

Directrice générale, Audiovisuel Extérieur de la France

Victor Pinchuk

Fondateur, EastOne & Victor Pinchuk Foundation

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Güler Sabancı

Présidente, Sabancı Holding, Turquie

Ghassan Salamé

*Ancien ministre de la Culture du Liban;
professeur à Sciences Po, Paris*

Thorvald Stoltenberg

*Ancien ministre des Affaires étrangères de
Norvège*

Ernesto Zedillo

*Ancien président du Mexique; directeur,
Yale Center for the Study of Globalization*

CONSEIL PRESIDENTIEL

Le Conseil présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

BHP Billiton

Canaccord Adams Limited

Alan Griffiths

**Iara Lee & George Gund III
Foundation**

Frank Holmes

Frederick Iseman

George Landegger

Ford Nicholson

Royal Bank of Scotland

StatoilHydro ASA

Ian Telfer

Guy Ullens de Schooten

Neil Woodyer

Don Xia

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser
(Co-présidente)

Elliott Kulick
(Co-président)

Hamza al Kholi

Anglo American PLC

APCO Worldwide Inc.

Equinox Partners

Ed Bachrach

Patrick Benzie

**Stanley Bergman &
Edward Bergman**

**Harry Bookey & Pamela
Bass-Bookey**

David Brown

John Chapman Chester

Chevron

Richard Cooper

Neil & Sandy DeFeo

John Ehara

Seth Ginns

Joseph Hotung

Khaled Juffali

H.J. Keilman

George Kellner

Amed Khan

Zelmira Koch

Scott Lawlor

Jean Manas

Marco Marazzi

McKinsey & Company

Najib Mikati

Harriet Mouchly-Weiss

Yves Oltramare

**Donald Pels and
Wendy Keys**

**Anna Luisa Ponti &
Geoffrey Hoguet**

Michael Riordan

Tilleke & Gibbins

Vale

VIVATrust

**Yapı Merkezi
Construction and
Industry Inc.**

Shinji Yazaki

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group

Martti Ahtisaari
(Chairman Emeritus)

George Mitchell
(Chairman Emeritus)

Hushang Ansary

Ersin Arioğlu

Óscar Arias

Diego Arria

Zainab Bangura

Christoph Bertram

Alan Blinken

Jorge Castañeda

Eugene Chien

Victor Chu

Mong Joon Chung

Gianfranco Dell'Alba

Jacques Delors

Alain Destexhe

Mou-Shih Ding

Gernot Erlor

Marika Fahlén

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

I.K. Gujral

Max Jakobson

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Graça Machel

Barbara McDougall

Matthew McHugh

Nobuo Matsunaga

Miklós Németh

Timothy Ong

Olara Otunnu

Shimon Peres

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

George Robertson

Michel Rocard

Volker Rühle

Mohamed Sahnoun

Salim A. Salim

Douglas Schoen

**Christian Schwarz-
Schilling**

Michael Sohlman

William O. Taylor

Leo Tindemans

Ed van Thijn

Simone Veil

Shirley Williams

Grigory Yavlinski

Uta Zapf